



MEMENTO SAISON 2023-2024

MAISON DES SPORTS

28 rue de la Blauderie CS 38539 79025 NIORT CEDEX

CONTACT

05.49.06.61.15

Table des matières

INDEX	4
CONTACTS UTILES	5
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
COMMISSIONS	8
SALARIES	9
MUTATIONS	9
Tarif des mutations	
Procedure	10
DOSSIER DE MUTATION	
CAS DE MUTATIONS GRATUITES	
LICENCES	
POINT DE DEPART DES DELAIS DE QUALIFICATION	
Dates de Qualification	
CATÉGORIES DE LICENCE	. 17
Nature des licences	
CERTIFICAT MEDICAL	
ATTESTATION D'HONORABILITE	
CHANGEMENT DE SITUATION	
CONTACTS	
ASSISTANCE - SUPPORT GEST'HAND	
ASSURANCES	. 22
ASSURANCE DU CLUB	22
ASSURANCE DU LICENCIE	
TARIFS	. 23
TARIFS (SUITE)	. 24
REPARTITION DES TARIFS DES LICENCES	24
PARTIE ARBITRAGE	. 25
CONDITIONS POUR ARBITRER	25
APPELLATIONS	
JUGE-ARBITRE RENOUVELLEMENT - STAGES OBLIGATAIRES	
JUGE-ARBITRE DEBUTANTS (MAJEURS) - DATES DES STAGES ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FORMATION	
DESIGNATIONS	
ORGANISATION DE L'ARBITRAGE DES RENCONTRES	29
ABSENCE D'UN JUGE-ARBITRE LORS D'UNE RENCONTRE SENIOR ET -18 ANS	31
ABSENCE D'UN JUGE-ARBITRE LORS D'UNE RENCONTRE -15 -13 - 11 ANS (PROCEDURE A APPLIQUER SUR LES RENCONTRES DESIGNEES PAR LE COMITE)	22
TEMPS DE REGULATION COMPORTEMENTAL	
Label ecole d'arbitrage	
REGLES DE L'ARBITRAGE	34
PARTIE ORGANISATION DES COMPETITIONS	. 37
NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE	
Pratique competitive masculine et feminine	
TEMPS DE JEU ET BALLONS UTILISES	
ORGANISATION DES COMPETITIONS	
Championnat Féminin	

Championnat -18 ans	
FORFAITS	
MODALITES DE CLASSEMENT	
COUPE DES DEUX-SEVRES SENIORS ET JEUNES	
COUPE DE FRANCE	40
SITUATIONS PARTICULIERES	40
DIRECTIVES ADMINISTRATIVES	. 41
CONCLUSION DE MATCH	41
FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE (FDME)	42
MODIFICATION DE MATCH	
Rappel de Quelques points de reglement	
Responsabilité dans l'organisation des compétitions	
Relations entre équipes d'un même club	
Tournois et rencontres amicales	
Regroupements temporaires d'équipes	45
SOUS-COMMISSION QUALIFICATION	. 46
COMMISSION DISCIPLINE	. 50
ENGAGEMENT DES POURSUITES	50
RAPPORT DU JUGE-ARBITRE	
AUTRES RAPPORTS	50
COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS	. 51
CONTRIBUTIONS MUTUALISEES DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT	. 52
EXIGENCES MINIMALES	
COMMISSION TECHNIQUE	
FORMES DE JEU - CHAMPIONNATS -9 ANS, -11 ANS, -13 ANS ET -15 ANS	55
DETECTION/CHALLENGE D'AUTOMNE	
Suivi des générations	
SELECTIONS DEPARTEMENTALES	64
SECTIONS SPORTIVES	
Lycée agricole Jacques Bujault à Melle	
Collège Gérard Philippe à Niort	
Collège Jacques Prévert à Moncoutant	
HANDBALL EN MILIEU SCOLAIRE	
UNSS	
Classes à horaires aménagés	
FORMATION DES CADRES TECHNIQUES	
Diplômes fédéraux	
Temps de formation entraîneurs des « équipes jeunes »	
Filieres 79	
Filiere /9 HBC CELLES-SUR-BELLE MEP U1/ NAT	
Filière 79 HBC CELLES-SUR-BELLE MEP U17 NAT	70 71
Filière HBC PRAHECQ U18 REGION	70 71 72
Filière HBC PRAHECQ U18 REGION	70 71 72 74
Filière HBC PRAHECQ U18 REGION	70 71 72 74 . 75
Filière HBC PRAHECQ U18 REGION	<i>70</i> <i>71</i> <i>72</i> <i>74</i> . 75
Filière HBC PRAHECQ U18 REGION	<i>70</i> <i>71</i> <i>72</i> <i>74</i> . 75 <i>7</i> 5
Filière HBC PRAHECQ U18 REGION	<i>70</i> <i>71</i> <i>74</i> . 75 75 75

COMMISSION EQUIPEMEN	TS	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	76
NOTES PERSONNELLES		•••••	79
COORDONNEES DES CLUI	3S		80
INDEX			
			43
Α		Inversion	43
Absence d'arbitre	31, 32, 49	J	
Age	19, 21, 36, 46	Jets de 7 mètres	38
Assistance	21	Joueur sélectionné	47
Assurance	22	L	
В		Label	33
Ballon	36	Licences	15
Binôme	30, 31	M	
C		Maillot	31, 38, 40, 44
Certificat médical	19	Modification	29, 42, 47
Challenge	38	Mutation	15
Championnats jeunes	37 36	Mutations gratuites	14
Championnats seniors Classement	30	Q	
Modalités	37	Qualification	45
Cmcd	36, 45, 50	R	
Colles Conclusion de match	76 29	Refus	29, 30
_	27	Règle n/2	46
D		Regroupements tempo	
Désistement	29	Rencontres amicales	45
Disqualification Distance	39, 47 40	Report Responsable de la salle	42 e 44
F	40	Restrictions d'utilisation	
		S	
Feuille de match électi Fdme	ronique 30, 41	Selections	63
Forfait	31, 36, 37, 41, 42	Statut arbitre	25
Н		T	
Honorabilité	20	Tarifs	23, 24
Horaire	40	Temps de jeu	36
1		Tenue	30, 31, 44
Indemnités	30		

CONTACTS UTILES

Organisme	Téléphone	Mail
Direction Départementale de l'Emploi, du Tra		
Populations 79	avait, des sotidarit	es et de la Frotection des
30, rue de l'Hôtel de Ville 79000 NIORT	05.49.17.27.00	ddetspp-renseignement@deux- sevres.gouv.fr
Comité Départemental Olympique et Sportif	(CDOS) 79	
28 rue de la Blauderie CS 38539 79000 NIORT	05.49.06.61.10	cdos79@franceolympique.com
Fédération Française de Handball		'
1 rue Daniel Costantini CS 90047 94046 CRETEIL	01.56.70.72.72	ffhandball@ffhandball.net
Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball		'
174, avenue du Truc 33700 MERIGNAC		
Site Mérignac	05.56.79.67.67	
Site Gond-Pontouvre	05.16.53.01.58	6000000@ffhandball.net
Site Limoges	05.19.39.80.39	
Arbitrage	6000000.cta@ffh	andball.net
Compétitions	6000000.coc@ffh	nandball.net
Statuts et Règlements	6000000.sr@ffha	ndball.net_
Finances	6000000.finance	s@ffhandball.net
Formation	6000000.formati	on@ffhandball.net
Comités départementaux	Téléphone	Mail
Comité 16 - Charente		
11 route des Fours à Chaux 16160 GOND PONTOUVRE	07.87.41.40.22	6016000@ffhandball.net
Comité 17 - Charente-Maritime		
Gymnase du Grand Coudret 100 rue du Dr Jean	05.46.93.66.80	6017000@ffhandball.net
17100 SAINTES Comité 19 - Corrèze		
42, avenue Jean Cariven		
19240 ALLASSAC	06.03.28.31.22	6019000@ffhandball.net
Comité 23 - Creuse		
11 Le Glais		
23300 LA SOUTERRAINE Comité 33 - Gironde	06.51.13.01.83	6023000@ffhandball.net
174, avenue du Truc		
33700 MERIGNAC	05.56.43.09.13	6033000@ffhandball.net
Comité 40 - Landes		
17, rue des Borda	06.25.52.56.12	6040000@ffhandball.net
40100 DAX Comité 47 - Lot-et-Garonne		
997, avenue Jean Bru, bât. A		
47000 AGEN	06.77.18.11.48	6047000@ffhandball.net
Comité 64 - Pyrénées-Atlantiques		
12, rue du Professeur Garrigou Lagrange 64000 PAU	05.59.14.18.70	6064000@ffhandball.net
Comité 86 - Vienne		
Parc des sports des Ecluzelles 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	05.49.62.59.66	6086000@ffhandball.net
Comité 87 - Haute-Vienne		
18, avenue de la République 87170 ISLES	05.87.19.65.01	6087000@ffhandball.net

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Bibian AUMAND Secrétaire Adjoint



Patrice BOCHE Vice-Président



Murielle BERTHONNEAU Présidente Commission Communication



Christophe BRARD Membre



Sylvie CHARRIER Présidente



Laëtitia CLÉMENT Membre



Anita DOYEN
Présidente
Commission Organisation
des Compétitions



Bruno FLEURY Trésorier



Estelle FOUCHÉ Trésorière Adjointe



Christophe FRÉMONT Président Commission Technique



Christian GEFFARD Membre



Yann GUÉNOLÉ Membre



Michaël ODET
Président
Commission Discipline



Vincent PAQUIER Référent Arbitrage



Jérôme PIN Membre



Madeline PRAUD Membre



Sabine ROUGEAU Secrétaire Générale



Aurélien STHEMER
Président
Commission Service aux Clubs

NOM Prénom	Fonction	CLUB	Portable	E-mail
AUMAND Bibian	Secrétaire adjoint	SAM MONCOUTANT	06.76.96.15.48	bibian_aumand@yahoo.com
BERTHONNEAU Murielle	Responsable PÔLE EVENEMENTIEL/COMMUNICATION	CELLES S/ BELLE MEP	06.09.12.47.02	mumubert@hotmail.fr
BOCHE Patrice	Vice-président Responsable PÔLE FINANCES/EMPLOIS	INDEPENDANT COMITE	06.85.70.52.46	patrice.boche@laposte.net
BRARD Christophe	Membre	NIORT HBS	06.70.43.16.69	brard.christophe@numericable.fr
CHARRIER Sylvie	Présidente du Comité	INDEPENDANTE COMITE	06.83.33.37.32	6079000.president@ffhandball.net
CLEMENT Laëtitia	Membre	HBC MAULEON	06.51.14.36.03	laeti79clement@gmail.com
DOYEN Anita	Responsable PÔLE COMPETITIONS	COURLAY	06.07.83.42.60	anita.doyen@yahoo.fr
FLEURY Bruno	Trésorier	ENTENTE CHAURAY LA CRECHE	06.85.08.91.19	6079000.tres@ffhandball.net
FOUCHE Estelle	Trésorière adjointe	INDEPENDANTE COMITE	06.29.44.23.89	estelle.fouche@sfr.fr
FREMONT Christophe	Président de la commission TECHNIQUE	SCPH PARTHENAY	06.80.16.23.89	famillefremont@orange.fr
GEFFARD Christian	Membre	SAM MONCOUTANT	07.86.22.18.04	christian.geffard@orange.fr
GUENOLE Yann	Membre	HBC PRAHECQ	06.50.71.87.05	yann.guenole@free.fr
ODET Mickaël	Président de la commission DISCPLINE	THOUARS UST	06.50.44.65.66	michael.odet@neuf.fr
ROUGEAU Sabine	Secrétaire générale	ENTENTE CHAURAY LA CRECHE	06.82.43.79.66	6079000.sec-gen@ffhandball.net
PAQUIER Vincent	Référent ARBITRAGE	HANDBALL MOTHAIS	06.14.42.14.81	vpaquier76@gmail.com
PIN Jérôme	Membre	HBC LEZAY	06.84.60.20.70	pin.jerome@sfr.fr
PRAUD Madeline	Membre	USA HANDBALL AIRVAULT	06.46.75.32.60	madeline.praud68@gmail.com
STHEMER Aurélien	Responsable PÔLE SERVICE AUX CLUBS	HB CHAMPDENIERS/MAZIERES	06.78.18.18.40	rsthemer@gmail.com

COMMISSIONS

^	COMMISSIONS	MEMBRES élus	AUTRES MEMBRES
PÔLES	ET PRÉSIDENCE	au C.A.	AO INES MEMBRES
EVENEMENTIEL /COMMUNICATION Murielle BERTHONNEAU	COMMUNICATION Murielle BERTHONNEAU	GEFFARD Christian CLÉMENT Laëtitia	RAPIN Lucie (pro) REISCH Sandra (pro)
	DISCIPLINE Michaël ODET <i>Mandataire</i> : Isabelle MARQUET	GUENOLE Yann PRAUD Madeline STHEMER Aurélien	PRAUD Sophie VARENNE Aurélie
COMPÉTITIONS Anita DOYEN	ORGANISATION DES COMPÉTITIONS Anita DOYEN	BERTHONNEAU Murielle PIN Jérôme PRAUD Madeline ROUGEAU Sabine STHEMER Aurélien	BOURGEOIS François LARRIERE Emilien (CTF)
	RÉFÉRENT ARBITRAGE Vincent PAQUIER	AUMAND Bibian BRARD Christophe GUÉNOLÉ Yann	BABINOT Sarah LARRIERE Emilien (CTF) LE GRAND Thierry
FINANCES / EMPLOIS Patrice BOCHE	FINANCES ET EMPLOIS Patrice BOCHE	FLEURY Bruno FOUCHE Estelle	
. 4440 20 02	STATUTS ET RÉGLEMENTATION	BOCHE Patrice	
SERVICE AUX CLUBS	Contributions Mutualisées des Clubs au Développement		
Aurélien STHEMER	EQUIPEMENTS A définir		
	SERVICE AUX CLUBS Aurélien STHEMER	GUÉNOLÉ Yann	LARRIERE Emilien (CTF)
FORMATION Emilien LARRIÈRE	TECHNIQUE Christophe FREMONT	AUMAND Bibian	BARATON Matyas BLANCHET Simon BONNET Romain BOUILLET Gaëtan BUCUR Carmen DEMAY Thierry DIEUMEGARD Clément DORDÉ Julien DURAND Fabien (filière garçons) HILLEWAERE Kévin LARRIÈRE Emilien (CTF) MATTIUZZO Jean-Etienne (filière filles) VIVIER Kévin

SALARIES



Emilien LARRIERE CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL

Tél: 06.87.81.03.38

6079000.tec@ffhandball.net



Sandra REISCH RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Bur.: 05.49.06.61.15 Port.: 06.58.41.54.79

6079000@ffhandball.net



Lucie RAPIN CHARGEE DE COMMUNICATION Tél: 06.51.97.61.78

6079000.com@ffhandball.net

MUTATIONS

Toutes les mutations sont payantes sauf précisions ci-dessous et conditions (§ Cas des mutations gratuites) :

- Une mutation de licencié(e) Loisir ou Dirigeant vers Joueur est payante.
- Une mutation de licencié(e) Joueur vers Loisir ou Dirigeant est gratuite.
- Une mutation de licencié(e) Dirigeant vers Dirigeant est gratuite.
- Une mutation de licencié(e) Loisir vers Loisir est gratuite.

Si une conversion de licence vers joueur est faite dans la saison sur l'une des 3 dernières mutations, la mutation sera payante.

Tarif des mutations

CATEGORIES	Cotisation FFHB	Cotisation Nouvelle-Aquitaine	TOTAL
+ de 16 ans (né en 06 et avant)	90 euros	60 euros	150 euros
13 à 16 ans (2010 à 2007)	54 euros	25 euros	79 euros

Tout titulaire d'une licence « pratiquant », âgé de 13 ans et plus, et tout titulaire d'une licence « dirigeant » désirant changer de club « principal » est soumis au régime des mutations décrit ciaprès.

• Les mutations des titulaires d'une licence « pratiquant, mention joueur » de moins de 13 ans sont gratuites mais doivent faire l'objet d'une procédure informatique de mutation, sans que celle-ci ne donne lieu à l'établissement du dossier décrit plus loin. Elles donnent lieu à une licence de type A. Il n'est pas nécessaire de cocher la case « demande de gratuité » dans ce cas.

- Les titulaires d'une licence « pratiquant », ne sont pas soumis au régime des mutations décrit ci-après dès lors que la licence sollicitée dans le club d'accueil est une licence « pratiquant, mention corpo, handensemble, handfit ou loisir » ou une licence « dirigeant ». La licence délivrée est de type (A, B...) en fonction de la période. Cette mutation entre dans le décompte du nombre de mutations dans la période.
- Les titulaires d'une licence « dirigeant », ne sont pas soumis au régime des mutations décrit ci-après dès lors que la licence sollicitée dans le club d'accueil est une licence « pratiquant, mention corpo, loisir ou Handfit ».
- Les titulaires d'une licence « pratiquant, mention Handensemble, Babyhand, Handfit, ...», ne sont pas soumis au régime des mutations décrit ci-après dès lors que la licence sollicitée dans le club d'accueil est une licence « pratiquant, mention Handensemble, Babyhand, Handfit, ...».

Tout licencié ne peut effectuer qu'UNE SEULE mutation en période officielle et qu'UNE SEULE mutation hors période officielle (Art. 49.5).

EXCEPTION : le licencié de moins de 17 ans qui peut bénéficier d'une seconde mutation hors période du 1_{er} août au 31 mai N+1 (Art 49.5.1).

Cette licence ne permet pas d'évoluer dans une compétition régionale ou dans une compétition nationale. Cette disposition n'est applicable ni aux licenciés figurant sur les listes nationales des sportifs de haut niveau de la saison en cours, ni à ceux dans les structures énoncées à l'article 57.8 du règlement fédéral.

Procédure

La procédure de mutation est initiée par le nouveau club principal du demandeur selon la procédure informatique en vigueur dans Gest'hand.

- 1. Se connecter à Gest'hand
- 2. Rechercher l'individu à partir des informations suivantes : nom, prénom, date et lieu de naissance
- 3. L'individu existe dans la base ; cliquez sur « ouvrir »
- 4. Dans la page qui s'ouvre, cliquez sur « nouvelle licence »
- 5. Sélectionnez le type de licence et cliquez sur « demander la mutation »
- 6. Le licencié possède une adresse mail ; cliquez sur « envoyer ». Un e-mail lui est envoyé pour finaliser sa demande de licence
- 7. Le licencié doit ensuite compléter le formulaire (procédure identique à la prise de licence)
- 8. Une fois son formulaire complété, le club doit vérifier les informations et les justificatifs (si nécessaire) puis valider la licence. Dans le même temps, un mail est envoyé au club quitté avec la lettre de démission ET la ligue recoit la demande de qualification

L'avis de changement de club pré-renseigné est envoyé automatiquement par courrier électronique (sur leur boîte officielle) :

- au club quitté (la date d'envoi dans la boîte officielle du club est archivée et la lecture du courrier peut être vérifiée) pour signifier la démission du licencié :
- à la ligue dont dépend le club quitté
- à la FFHB;
- à la ligue du club d'accueil ;
- au club d'accueil

La date d'envoi de cet avis est la date de transmission par le club d'accueil, du dossier complet de demande de mutation.

Le dossier est considéré transmis complet :

- après téléchargement du dernier des documents administratifs nécessaires (justificatif d'identité, document médical, titre administratif pour les joueurs sous statut professionnel, et tous documents requis par la réglementation),
- après que le club a validé informatiquement la demande de licence (création, renouvellement ou mutation),
- après transmission des éventuels paiements requis par la réglementation.

Dossier de mutation

1. Pour toutes les mutations du 1er juin au 31 juillet 2023 :

Le club d'accueil constitue un dossier selon la procédure informatique en vigueur dans Gest'hand.

Ce dossier comprend notamment :

- les documents médicaux,
- les éléments justifiant le cas échéant une mutation hors période mentionnés dans le paragraphe ci-après,
- la photocopie lisible d'une pièce officielle d'identité avec photo et précisant la nationalité du licencié.

Pour les dossiers de la compétence des commissions régionales, seuls les dossiers complets validés et transmis par le club d'accueil entre le 1^{er} juin et le 31 juillet sont considérés en « période officielle ».

2. Pour les mutations à partir du 1er août 2023 :

Le licencié remet également à son nouveau club, les éléments apportant la preuve de la modification de la situation professionnelle ou du régime des études, ainsi que l'attestation probante de nouveau domicile (bail, contrat de location, attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant et/ou attestation de propriété):

- scolaires et universitaires : certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement pour la nouvelle saison
- employés du secteur public ou assimilés : copie de l'avis de mutation ou de nomination
- employés du secteur privé : certificat de travail de l'employeur quitté et copie de l'accusé de réception par l'URSSAF de la Déclaration Préalable à l'Embauche établie par le nouvel employeur
- licencié ayant retrouvé un emploi : certificat d'inscription à Pôle Emploi pour la saison précédente et copie de l'accusé de réception par l'URSSAF de la Déclaration Préalable à l'Embauche établie par le nouvel employeur
- modification de situation du conjoint : pour un licencié dont la mutation est motivée par une modification de la situation professionnelle du conjoint, les justificatifs à fournir sont ceux concernant ce dernier
- situation de concubinage ou de PACS : pour un licencié en situation de concubinage ou pacsé dont la mutation est motivée par une modification de la situation professionnelle du concubin ou du partenaire de PACS, une pièce justificative de stabilité de concubinage doit également être fournie

À défaut, un contrat de location établi conjointement et solidairement, portant les noms des deux personnes, peut s'y substituer.

Hors période officielle, le club quitté peut faire opposition de la mutation dans un délai de 7 jours à compter de la réception de l'avis de mutation en faisant parvenir au club recevant et à la Ligue un courrier d'opposition (Modèle lettre opposition - non-opposition Mutation).

Situations particulières relatives aux mutations

Si tout ou partie des dispositions prévues pour bénéficier d'une mutation hors période n'est pas remplie, le licencié concerné peut solliciter auprès du club quitté <u>une lettre de non-opposition</u>. Ce document, signé du président, précise expressément que le club quitté ne s'oppose pas à la mutation du demandeur, ou justifie les motifs de son opposition.

À défaut d'opposition dans un délai de sept jours à compter de la réception de l'avis de changement de club, le club quitté est réputé ne pas s'opposer à la mutation hors période.

Cette possibilité n'est offerte qu'aux licencié(e)s de 17 ans et plus.

Elle donne lieu à la délivrance d'une licence de type D. Elle ne permet pas d'évoluer dans une compétition nationale.

1. Retour au club quitté

Une licence de type A peut être attribuée dans le cas où le demandeur d'une mutation revient au club quitté. Le délai minimum entre les deux demandes est de 9 mois. Le club quitté est le dernier club dans lequel le demandeur était licencié.

Exemple:

- saison n club A -> club B
- saison n + x club B -> club A

Pour bénéficier de cette disposition, le demandeur doit joindre au dossier de mutation la validation par la ligue quittée de la conformité de sa demande avec la réglementation en vigueur. À défaut, une licence de type D est attribuée. Les dispositions dites « retour au club quitté » ne s'appliquent pas aux mutations demandées entre le 1er janvier et le 31 mai.

Cette disposition ne permet pas d'obtenir la gratuité de la licence.

2. Juges-arbitres, juges-arbitres jeunes, animateurs école arbitrage (EA), accompagnateurs école arbitrage (EA)

Si un juge-arbitre ou un juge-arbitre jeune change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de juge-arbitre ou de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de juge-arbitre ou de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Si un animateur EA ou un accompagnateur EA change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction est comptabilisée pour les deux saisons suivantes au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'animateur ou d'accompagnateur EA est comptabilisée au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour les deux saisons suivantes.

Dans tous les cas, un juge-arbitre, un juge-arbitre jeune, un animateur d'école d'arbitrage ou un accompagnateur d'école d'arbitrage qui mute peut être comptabilisé au titre de la contribution mutualisée des clubs au développement du club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté, sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courrier électronique à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée.

En cas de mutations successives d'un juge-arbitre ou d'un juge-arbitre jeune sur plusieurs saisons consécutives, et en l'absence d'accord écrit entre les clubs concernés, sa fonction de juge-arbitre ou de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du dernier club quitté.

En cas de mutations successives d'un animateur EA ou un accompagnateur EA sur plusieurs saisons consécutives, et en l'absence d'accord écrit entre les clubs concernés, sa fonction d'animateur EA ou d'accompagnateur EA est comptabilisée pour les deux saisons suivantes au bénéfice du dernier club quitté.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le licencié concerné n'était pas validé comme jugearbitre ou juge-arbitre jeune au moment de la mutation.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le licencié concerné n'était pas certifié comme animateur EA ou accompagnateur EA au moment de la mutation.

3. Licenciés « dirigeants »

Si après avoir changé de club principal, un licencié « dirigeant » sollicite une licence « pratiquant, mention joueur » au cours de la même saison dans son nouveau club, il doit acquitter le montant de la mutation « pratiquant joueur » correspondante, et une licence de type B ou C lui est délivrée selon la période de dépôt de la demande.

Le titulaire d'une licence « dirigeant », licencié l'année N dans un club et qui souhaite se voir attribuer une licence « pratiquant, mention joueur» la saison N+1 dans un autre club est soumis aux règles générales de mutation.

4. Licenciés « pratiquant, mention corpo ou loisir »

Si après avoir changé de club principal, un licencié « pratiquant, mention corpo ou loisir » sollicite une licence « pratiquant, mention joueur » au cours de la même saison dans son nouveau club, il doit acquitter le montant de la mutation « pratiquant joueur » correspondante, et une licence de type B ou C lui est délivrée selon la période de dépôt de la demande.

5. Transfert international

Pour toute demande de licence pour un individu provenant d'une fédération étrangère, un dossier de transfert international doit être renseigné dans Gest'hand. Il faudra vous rapprocher de la Fédération Française - Commission Statuts et Règlementation, laquelle a la charge de ces dossiers (Sandrine DECHENEAUX au 01 56 70 72 51 - s.decheneaux@ffhandball.net).

Le licencié ayant été licencié à l'étranger revenant en France devra faire une demande de transfert même s'il a été non licencié la ou les saison(s) précédente(s).

Si toutefois, cette case est cochée par erreur, informer le « <u>Support Gest'hand</u> » pour qu'il procède à la rectification ou signaler le auprès de la Ligue.

Cas de mutations gratuites

Toute demande de gratuité doit être faite par le club en cochant la case correspondante lors de la demande de mutation et en précisant le règlement concerné dans Gest'hand.

Le club doit vérifier si les demandes de gratuité ont reçu un avis favorable ou non de la part de la Ligue et ce, avant le 31 décembre de l'année en cours et avant le 31 mai de l'année N+1.

Seule la Fédération donne l'accord définitif et ne vérifie que les demandes qui ont reçu un avis favorable de la part de la Ligue.

1. Jeunes

Après étude par la commission compétente, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licencié(e)s de moins de 17 ans quelle que soit la période de mutation, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- à la suite d'un changement de domicile des parents, si ce changement rend contraignante la pratique du Handball dans l'ancien club (art. 57.3.1);
- si le club quitté n'a pas d'équipe engagée la saison suivante dans une catégorie d'âge où le (la) licencié(e) peut évoluer (modèle courrier club). Toutefois, une mutation effectuée en période officielle ou hors période sans précision concernant cette situation particulière ne pourra bénéficier a posteriori ni d'une mutation gratuite ni d'une licence A.

Si le licencié ayant bénéficié d'une mutation dans le cadre de l'article 57.3.1 b) ci-dessus décide de revenir dans son club d'origine la saison suivante car ce club a une équipe engagée dans une catégorie d'âge où le licencié peut évoluer, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent lui être accordées.

Pour les licenciés de moins de 17 ans, une mutation hors période, peut être accordée, même en l'absence de justificatifs. L'avis du club quitté doit être joint à la demande. Une licence de type D est alors délivrée si la demande est effectuée entre le 1er août et le 31 décembre. Cette licence ne permet pas d'évoluer dans une compétition nationale.

Cette disposition n'est applicable ni aux licenciés figurant sur les listes nationales des sportifs de haut niveau de la saison en cours, ni à ceux dans les structures énoncées au point 8 du présent article (relatif aux centres éducatifs fermés et établissements pénitentiaires), ni à ceux ayant disputé des rencontres avec leur club d'origine.

En outre, après étude par la commission compétente, une seconde mutation hors période peut être accordée pour les licenciés de moins de 18 ans, dans les mêmes conditions et avec les mêmes restrictions que pour les licenciés de moins de 17 ans, dans la situation particulière d'un mineur subissant les conséquences d'un changement de situation familiale (déménagement, garde partagée, ...), si ce changement rend contraignante la pratique du Handball dans l'ancien club. Cette seconde mutation doit être justifiée (jugement de séparation, attestation d'hébergement, changement de situation professionnelle/de domicile d'un des parents...). Elle ne bénéficie pas de la gratuité.

2. Adultes

Après étude par la commission compétente, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licenciés de plus de 16 ans, si le club quitté n'a pas d'équipe engagée la saison suivante dans une compétition + 16 ans permettant au licencié d'évoluer (modèle courrier club).

Toutefois, une mutation effectuée en période officielle ou hors période sans précision concernant cette situation particulière ne saurait bénéficier a posteriori ni d'une mutation gratuite ni d'une licence A.

Si le licencié ayant bénéficié d'une mutation dans le cadre de l'article 57.4.1 du règlement fédéral décide de revenir dans son club d'origine la saison suivante car ce club a une équipe engagée dans une catégorie d'âge où le licencié peut évoluer, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent lui être accordées.

3. Création de club (art. 57.10)

Lorsqu'un club ou une section de club (masculine ou féminine) se crée dans une commune où il n'y avait, la saison précédente, aucun club (ou section) de Handball, la Ligue régionale est compétente, en référence au projet territorial, pour décider de délivrer une licence de type A aux ressortissants de cette commune, licenciés la saison précédente dans un autre club, sous réserve qu'ils justifient de leur résidence dans cette commune ou les communes limitrophes. La décision de la ligue n'est pas susceptible de recours.

Un dossier de mutation est déposé dont la gratuité est acquise dans la limite de 10, au bénéfice des licenciés de 17 ans et plus, et dans la limite de 10 au bénéfice des licenciés de moins de 17 ans.

Les licenciés qui ne peuvent justifier de leur résidence dans cette commune ou dans les communes limitrophes sont astreints aux règles générales des mutations.

4. Modification du régime d'activité

En cas de modification du régime d'activité d'un club départemental ou d'une section (masculine ou féminine) de club départemental (mise en sommeil, cessation d'activité, dissolution), le ou les clubs d'accueil des licenciés de moins de 18 ans appartenant à une liste de clubs départementaux de proximité, liste établie par le comité concerné, bénéficient de la gratuité des mutations, avec attribution d'une licence de type A. Les licenciés de 18 ans et plus bénéficient également de la gratuité des mutations. Une licence de type A leur est délivrée lorsque la demande est déposée entre le 1er juin et le 31 décembre, si le licencié opte pour une pratique de niveau départemental. Une licence B est délivrée dans tous les autres cas. Dans tous les cas, un dossier de mutation doit être rempli afin d'acter le changement de club.

LICENCES

Point de départ des délais de qualification

Les délais de qualification du licencié (création, renouvellement ou mutation) courent à compter de la date (J) de transmission du dossier complet par le club à la ligue par voie informatique.

Le dossier est considéré transmis complet :

- après téléchargement du dernier des documents administratifs nécessaires (justificatif d'identité, document médical, titre administratif, et tous documents requis par la réglementation),
- après que le club a validé informatiquement la demande de licence (création, renouvellement ou mutation),
- après transmission des éventuels paiements requis par la réglementation.

Dates de qualification

Sous réserve d'avoir respecté les dispositions relatives à la procédure informatique de création de licence, de renouvellement de licence ou de mutation, si aucune irrégularité n'est constatée, le licencié est qualifié, selon sa situation antérieure, dans les délais ci-après :

- création de licence : J+1;
- renouvellement de licence au sein d'un même club : J+1;
- changement de catégorie de licence au sein d'un même club : J+1
- mutation: J+1

(Exemple : Date de validation du club : 15 septembre - Date de qualification : 15 + 1 = 16 septembre).

Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition, elle ne saurait donc faire l'objet d'une interprétation sur les délais prévus par les textes réglementaires (Exemple : si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saurait participer à une compétition le samedi).

Aucun dossier incomplet ne pouvant être transmis aux ligues, aucune date de qualification ne pourra être antérieure à la date de transmission par le club à la ligue.

Le tableau ci-dessous est établi à titre indicatif, le texte faisant foi :

TYPES LICENCE	CIRCONSTANCES
А	 Première demande de licence Renouvellement de licence A dans le même club Mutation entre le 1er juin et le 31 décembre avec retour au club quitté (art 57.2) Mutation entre le 1er juin et le 31 décembre d'un joueur avec statut professionnel Renouvellement d'une licence B Renouvellement d'une licence D
В	 Mutation entre le 1er juin et le 31 juillet (période officielle) Mutation entre le 1er août et le 31 décembre avec justificatif (hors période officielle) Renouvellement d'une licence C
С	 Transfert international et mutation entre le 1er janvier N+1 et le 31 mai N+1 (hors ProD2, LFH et LNH)
D	 Mutation entre le 1er août et le 31 décembre avec seulement l'accord du club quitté ou sans justificatif pour les licenciés de 17 ans et plus (art. 57.1) Mutation entre le 1er août et le 31 décembre sans justificatif pour les licenciés de moins de 17 ans (art. 57.3.3) avec accord du club quitté Seconde mutation entre le 1er août et le 31 mai N+1 accordée aux licenciés de moins de 17 ans (Art. 49.5.1 et 57.3). Avec justificatif ou accord club quitté

CATÉGORIES DE LICENCE

La FFHB définit trois catégories de licences principales : « pratiquant », « dirigeant » et « évènementielle », de caractéristiques différentes selon la situation du demandeur. Ces licences peuvent être délivrées avec plusieurs mentions distinctes. Chaque licence, avec sa ou ses mention(s), permet d'accéder à différentes formes de pratiques, fonctions et activités.

Un licencié « pratiquant » peut cumuler plusieurs licences de mentions différentes, relatives à des types de pratique différents, éventuellement dans des clubs différents (dans ce cas un des clubs est considéré comme club « principal »).

Le tableau suivant décrit les principales prérogatives que confèrent les licences délivrées par la FFHB. Il est établi pour information et sous réserve de l'appréciation, en cas de litige, de la commission des réclamations et litiges et du jury d'appel.

Catégorie	Fonctions				
	Accéder à toutes les formes de pratiques	Arbitrer en compétition	Exercer toute fonction officielle dans une rencontre	Exercer toute fonction d'encadrement au sein d'un club	Etre élu (comité, ligue, fédération)
Pratiquant	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (2)
Dirigeant	NON	NON	OUI	OUI (3)	OUI (2)
Evènementielle	OUI (4)	NON	NON	NON	NON

- (1) Sauf pour les titulaires d'une licence « pratiquant international »
- (2) Si le licencié est majeur
- (3) Sauf pour les titulaires d'une licence dirigeant au titre d'un comité ou d'une ligue
- (4) Sauf en pratiques compétitives fédérales et corporatives

Nature des licences

La FFHB délivre des licences de caractéristiques différentes selon la situation du postulant.

1. LICENCE « PRATIQUANT »

Le titulaire d'une licence « pratiquant » peut, éventuellement au sein de clubs différents (dans ce cas un des clubs est considéré comme club « principal ») :

- accéder à toutes les formes de pratique compétitive, y compris corporative et de beach handball, organisées par un club, un comité, une ligue ou la fédération, dans les conditions d'âge et de qualification fixées par les règlements de ces compétitions
- accéder à toutes les formes de pratique non compétitive organisées à l'initiative d'un club, d'un comité, d'une ligue ou de la fédération (pratiques libres, sans contraintes, ne donnant lieu ni à un classement ni à l'attribution d'un titre)
- **arbitrer toute rencontre**, dans les conditions notamment d'âge, fixées par les dispositions concernant l'arbitrage
- remplir toute fonction officielle, pour les licenciés de plus de 16 ans, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions
- exercer toute fonction d'encadrement au sein d'un club, (dirigeant, entraîneur, éducateur, arbitre, manager, ...) dans le respect des règles propres au club
- postuler à un poste de responsabilité de nature élective dans une instance départementale, régionale ou nationale, dès lors qu'il est majeur

La délivrance d'une licence « pratiquant » nécessite la production d'un certificat médical et/ou d'une attestation du questionnaire de santé dans les conditions fixées par les règlements fédéraux.

2. LICENCE « DIRIGEANT »

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un club peut :

- exercer toute fonction d'encadrement au sein du club, (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) dans le respect des règles propres au club
- remplir toute fonction officielle, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions
- postuler à un poste de responsabilité de nature élective dans une instance départementale, régionale ou nationale, dès lors qu'il est majeur.

Pour obtenir une licence « dirigeant » il faut être âgé de 17 ans ou plus. La production d'un certificat médical n'est pas exigée sauf lorsque, en cours de saison, le titulaire de la licence « dirigeant » souhaite arbitrer, auquel cas sa licence devra être requalifiée « pratiquant ». La mention « dirigeant » peut également être attribuée à un titulaire d'une licence « pratiquant » qui exerce des fonctions de dirigeant dans son club principal.

Restriction

Le titulaire d'une licence « dirigeant » ne peut en aucun cas prendre part au jeu, sous quelque forme que ce soit (entraînement, loisir, ...). Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue ne peut pas exercer de fonction d'encadrement au sein du club (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) sauf au sein d'un club départemental tel que défini dans le règlement fédéral art. 23.1.

3. LICENCE « EVENEMENTIELLE »

La licence « événementielle » est attribuée aux pratiquants qui participent à une ou plusieurs manifestations organisées par un club affilié (dont l'organisation a été autorisée par une instance fédérale), un comité ou une ligue. Elle concerne tous les âges et ne peut être délivrée qu'une seule fois par saison. Elle peut être utilisable plusieurs fois au cours d'une même saison, uniquement dans le cadre de manifestations de promotion de l'activité. Elle ne permet ni d'arbitrer, ni d'exercer des fonctions propres à la licence dirigeant.

4. LICENCE « BLANCHE »

Principe

Par l'attribution d'une licence « blanche », une ou plusieurs activités secondaires peuvent être autorisées à une personne possédant déjà une licence « pratiquant » (y compris « pratiquant indépendant »), ou « dirigeant » (hors « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue) dans un club principal (appelé ici « club d'origine » ou « structure d'origine »).

Pour obtenir une licence blanche, il faut être âgé de plus de 16 ans.

Une licence blanche peut également être attribuée à des jeunes de 16 ans et moins sous certaines conditions (cf. article 37 et 65.5 du règlement fédéral).

Elle est délivrée après accord formel du président du club (ou section) ou de la structure d'origine. Elle n'est valable que pour une saison et au plus tard jusqu'au 15 septembre de la saison en cours. Elle est renouvelable.

Le titulaire d'une licence blanche, au bénéfice du club pour lequel il possède cette licence, peut :

- exercer toute fonction d'encadrement au sein du club, (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) dans le respect des règles propres au club
- **remplir toute fonction officielle**, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions

arbitrer toute rencontre, si la licence dans le club ou la structure d'origine est une licence
 pratiquant », et dans les conditions, notamment d'âge, fixées par les dispositions concernant l'arbitrage

Sous réserve de l'application des dispositions spécifiques (cf. règlement fédéral), le bénéficiaire d'une licence blanche ne peut pas prendre part au jeu au bénéfice du club pour lequel il possède cette licence.

Spécificités attribution licence blanche joueur

Le licencié auquel le club d'origine n'offre aucune possibilité de pratique compétitive, au regard de son âge ou de son sexe, peut recevoir l'autorisation d'évoluer dans une équipe du club pour lequel il bénéficie d'une licence blanche, quel que soit le niveau de jeu, et en étant considéré comme titulaire d'une licence « pratiquant » de type A.

Cette possibilité n'est pas offerte aux titulaires d'une licence dirigeant dans le club d'origine obtenue suite à une mutation hors période au cours de la même saison.

Dans l'hypothèse où l'intéressé souhaite intégrer définitivement le club pour lequel il a reçu une licence blanche de pratiquant en optant pour le statut de pratiquant dans ce club, il est assujetti aux procédures réglementaires de mutation, avec maintien de la licence A.

Au niveau territorial, une licence blanche peut être délivrée à des étudiants, des apprentis en formation alternée, des salariés ou des demandeurs d'emploi en formation qui sont amenés, au cours d'une saison, à s'éloigner régulièrement de leur club principal pour une ou plusieurs périodes supérieures à 3 mois, rendant contraignante la pratique régulière du Handball dans ce club.

Cette licence est délivrée sur justificatif, après accord du président du club (ou section) d'origine et du président du club d'accueil temporaire.

Pendant cette période, elle ne permet pas de jouer pour le compte du club d'origine sauf au niveau territorial. Elle n'est pas renouvelable mais s'il y a lieu, elle peut être à nouveau délivrée pour une autre saison sportive, dans les mêmes conditions.

Quel que soit le niveau de jeu, le bénéficiaire de cette licence est considéré comme titulaire du même type de licence que dans son club d'origine.

La demande d'autorisation de jouer en licence blanche s'effectue au moyen d'un <u>document type</u> <u>dématérialisé</u> téléchargeable sur le site du comité.

Dans l'hypothèse où l'intéressé souhaite intégrer définitivement le club dans lequel il est qualifié en licence blanche, en optant pour le statut de joueur, il est assujetti aux procédures réglementaires de mutation (articles 49 et suivants des règlements FFHB).

Certificat médical

• Pour les mineurs

Conformément à la loi n° 2020-1525 adoptée le 7 décembre 2020 (publiée au Journal Officiel du 8 décembre 2020), le certificat médical est désormais supprimé pour les licenciés mineurs, qu'il s'agisse d'une création de licence ou d'un renouvellement. Ce certificat est remplacé par un questionnaire de santé avec attestation du représentant légal du mineur.

En revanche, en cas de réponse positive à l'une des questions, le licencié mineur devra fournir un certificat médical de moins de 6 mois (à télécharger dans Gest'Hand).

- Pour les majeurs
- 1. CREATION DE LICENCE

En référence au Code du sport, l'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives ou de loisir organisées par la FFHB, ses structures déconcentrées et ses clubs, est

subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Ce certificat doit être établi postérieurement au 1er juin de l'année civile N pour pouvoir être valable pour la saison N/N+1. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié. Tout certificat établi à compter du 1er juin année N est valable pour l'intégralité de la saison sportive N/N+1.

L'original du certificat est conservé par le licencié, qui le produit dans Gesthand à l'appui de la demande de licence selon la procédure dématérialisée. Il ne doit plus être archivé par le club.

2. RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

Sauf disposition particulière (divisions professionnelles, juges-arbitres...) imposant la production de justificatifs médicaux au début de chaque saison sportive, pour au maximum deux renouvellements successifs de sa licence au sein de la FFHandball, le licencié:

- bénéficie d'une saison sportive à l'autre de la validité de son certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball,
- doit attester, sur le formulaire spécifique prévu à cet effet, qu'il a répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé fixé par arrêté ministériel. L'attestation et le questionnaire de santé figurent en annexe au règlement médical fédéral. À défaut pour le licencié d'avoir fourni l'attestation relative au questionnaire de santé ou dans l'hypothèse où il a répondu positivement à au moins l'une des rubriques, il est tenu de produire un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball daté au plus tôt du 1er juin de la saison sportive en cours.

Dans tous les cas, les documents médicaux produits en vue du renouvellement de la licence pour la saison N/N+1 doivent être établis postérieurement au 1er juin de l'année civile N. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié.

En tout état de cause, un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball est exigé au minimum toutes les trois saisons sportives.

Attestation d'honorabilité

Si un licencié majeur exerce des fonctions d'encadrement¹ au sein d'une structure (Fédération, Ligue, Comité ou Club), il doit disposer de la mention « encadrant ». Par cette mention, il s'agit de veiller à ce que le licencié « encadrant » respecte les obligations d'honorabilité prévues par le code du sport, c'est-à-dire qu'il n'ait pas fait l'objet de certaines condamnations pénales visées par l'article L. 212-9 du code du sport. Les licenciés mineurs ne sont pas concernés par ce dispositif.

L'attestation d'honorabilité est obligatoirement renseignée et signée par le licencié sur le formulaire type établi par la fédération et disponible dans le logiciel Gest'hand. Une fois signée elle doit être téléchargée dans l'espace spécifiquement prévu à cet effet.

Après avoir vérifié le document, la fédération ou la ligue régionale concernée accorde la mention « encadrant » en cochant dans Gest'hand la case correspondante.

La mention « encadrant » est valable à compter de la date de sa validation dans Gest'hand par la ligue régionale et jusqu'à la date de fin de la validité de la licence.

¹ Encadrants sportifs salariés ou bénévoles, dirigeants, encadrants médicaux, arbitres, candidats en formation, bénévoles ou salariés licenciés en contact direct avec des mineurs. Tout officiel figurant sur la fdme.

Tout licencié à la FFHandball, inscrit sur une feuille de match de compétition officielle en tant qu'« officiel d'équipe», doit être titulaire de la mention « encadrant » en cours de validité. Il en est de même de tout officiel de table de marque.

Changement de situation

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue peut opter pour un club de son choix à n'importe quel moment de la saison et solliciter une licence de son choix (pratiquant ou dirigeant).

S'il a déjà été titulaire d'une licence « pratiquant » la saison précédente et s'il sollicite une licence « pratiquant », il est soumis aux procédures de mutation et doit notamment acquitter le montant de la mutation correspondante. Une licence de type B ou C est alors délivrée selon la période de la demande. Cela est également valable s'il sollicite une licence « dirigeant » puis reprend le statut de pratiquant au cours de la même saison.

S'il n'a pas déjà été titulaire d'une licence « pratiquant » la saison précédente, il est également soumis aux procédures de mutation, mais une licence de type A est délivrée.

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un club peut solliciter une licence « pratiquant » au sein du même club à n'importe quel moment de la saison sous réserve de satisfaire les conditions requises pour la délivrance d'une telle licence. La délivrance d'une licence « pratiquant », la même année, rend la licence « dirigeant » caduque.

Une licence de type A est délivrée quelle que soit la période de la demande, sauf si la conversion « dirigeant - pratiquant » a été précédée d'une mutation « dirigeant-dirigeant » au cours de la même saison, auquel cas il doit acquitter le montant de la mutation et une licence B ou C est alors délivrée selon la période de la demande, en référence à l'article 57.6.1 du règlement fédéral.

Calcul de l'âge sportif

L'âge sportif est l'âge du joueur (de la joueuse) calculé du 1er janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge "scolaire" pour une année scolaire (Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en décembre 2007 : 2023 - 2007 = 16 ans pour toute la saison 2023-2024. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2023-2024 aux compétitions de « plus de 16 ans »).

Contacts

Pour tout renseignement ou toute information sur la qualification des licences, vous pouvez contacter l'une des personnes référentes ci-dessous :

- Céline VILLOING: 6000000.cvilloing@ffhandball.net 05 56 79 67 66
- Corinne DEGORCE: 6000000.cdegorce@ffhandball.net 05 16 53 01 58
- Sylvie MONTLARON: 6000000.smontlaron@ffhandball.net 05 19 39 80 39
- Francine BERGÈS: 6000000.sr@ffhandball.net 06 88 08 15 32

Assistance - Support Gest'hand

Pour tout problème technique, vous pouvez contacter l'assistance. La fédération a mis en place un système de « tickets » qui se trouve sur <u>la page d'accueil du site FF Handball</u>

ASSURANCES

Assurance du club

<u>La plateforme assurances en ligne</u> est un service à destination des structures et des licenciés qui permet :

- d'avoir accès à toutes les informations sur les contrats souscrits ou proposés par la Fédération
- de déclarer en ligne l'ensemble des sinistres impliquant une structure ou un licencié
- de souscrire et de payer en ligne les différentes options proposées
- d'éditer une attestation responsabilité civile.

Site Comité : Espace Joueur > Se licencier ou Espace Dirigeant > <u>Déclaration d'accident et assurance</u>

Activités assurées par l'assurance responsabilité civile :

Organisation, pratique et enseignement des disciplines dispensées et agrées par la Fédération Française de Handball soit : Handball, Hand'fit, Baby hand, Hand' ensemble, Sandball, Beach handball et autres disciplines dérivées, à l'occasion de :

- Compétitions sportives, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales.
- Entraînements,
- Formations, initiations, stages,
- Actions de promotion,
- Exercice d'autres activités sportives lorsqu'elles sont organisées par une personne morale assurée,

Exercice d'autres activités dans le cadre fédéral, même si celles-ci ne relèvent pas directement du domaine sportif, soit :

- organisation et/ou participation à des réunions, assemblées, salons, congrès, exposition, manifestations culturelles, récréatives ou caritatives (de type soirées dansantes, repas, sorties, lotos),
- toutes actions administratives, logistiques, informatiques, et autres nécessaire aux besoins des activités,
- le prêt, la location, le dépôt de tous biens mobiliers ou immobiliers au personnel ou à des tiers,
- formations aux examens (brevets d'état, ...) et autres diplômes d'enseignement ou d'arbitrage,
- toute mission de conseils, de préconisation, d'assistance technique,
- actions publicitaires et commerciales, partenariat « sponsoring », relations publiques, ...

Et toutes activités annexes et connexes aux activités énumérées ci-dessus.

Par extension, les trajets aller/retour pour se rendre sur les lieux où sont exercées les activités ci-dessus définies (co-voiturage compris), dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel, sont couverts.

Assurance du licencié

Le contrat d'assurance, souscrit par la FFHB, prévoit, à minima, les garanties suivantes :

- responsabilité civile
- recours et défense pénale

Chaque licencié a ensuite la possibilité de souscrire une assurance complémentaire facultative qui lui est proposée au moment de l'adhésion.

TARIFS

AFFILIATION & ENGAGEMENTS	
Cotisation	190.00
Engagement senior et -18 ans	190.00
Engagement -13 -15 ans	110.00
Engagement -11 ans	90.00
Engagement -9 ans	50.00
Coupe 79 senior	110.00
Challenge 79	60.00
Coupe 79 -18	90.00
Coupe 79 jeune	70.00
Engagement loisirs, comité entreprise, corpo,	90.00
LICENCES	70.00
Licence joueur -12 ans	23.00
Licence joueur 12-16 ans	32.00
Licence joueur +16 ans	34.50
Licence dirigeant ou blanche dirigeant	28.50
Licence loisir, corpo, comité entreprise, hand fit	15.00
Licence hand ensemble	13.00
Licence babyhand	23.00
Licence beach handball	15.00
ARBITRE	
Droit formation par équipe senior	70.00
Droit formation par équipe jeune (-13, -15, -18)	25.00
Suivi d'arbitre (indemnité observateur)	27.50
Suivi d'arbitre (sur demande du club)	30.00
Indemnité déplacement arbitre	
Arbitre solo ou binôme sans possibilité de covoiturage	0.33/km
Binôme : 1 véhicule	Barème fiscal*
Refus d'arbitrage - 1. er	80.00
Refus d'arbitrage - 2. ème	90.00
Refus d'arbitrage - 3. ^{ème} et plus	120.00
Indemnité de match	120.00
Pré-régionale	32.00
Autres divisions (dont -18 ans)	25.00
- 15 ans	15.00
Coupe et Challenge	32.00
Coupe jeunes -18 ans	25.00
Coupe jeunes -15 ans etc,,,	15.00
EQUIPEMENT	15.00
Homologation de salle	100.00
TECHNIQUE	100.00
Café technique/communication/soirée technique	2.00
Stage 2 jours joueurs(es), arbitres en PENSION COMPLETE	40.00
Stage 3 jours joueurs(es), arbitres en PENSION COMPLETE	60.00
Stage 2 jours joueurs(es), arbitres en DEMI-PENSION	30.00
Stage 3 jours joueurs(es), arbitres en DEMI-PENSION	40.00
Tings & jours journal(00), withting of permit Endlott	10.00

TARIFS (suite)

AMENDES	
Forfaits	
Isolé séniors	70.00
Général séniors	210.00
Isolés jeunes	30.00
Général jeune	100.00
1/4 - 1/2 finale et finale Coupe seniors et - 18 ans	200.00
Feuilles de matchs	
FdMe en retard (après 21 h le dimanche)	10.00
FdMe en retard (au-delà du 3ème jour ouvrable)	60.00
Report de match +16 ans	20.00
Report de match jeunes et -18 ans	10.00
Match perdu par pénalité +16 ans	20.00
Match perdu par pénalité jeunes et -18 ans	10.00
Autres amendes	
Absence à l'A.G.	70.00
Manque un socle (par socle manquant)	130.00
AUTRES	
Déplacement bénévole et personnel (missions, réunions)	0.33/km
Frais de remise en état des Coupes 79	50.00
Photocopies	
A4/A3 noir et blanc	tarif CDOS
A4/A3 couleur	tarif CDOS

Barème fiscal / Distance (d)

3 CV et moins	4 CV	5 CV	6 CV	7 CV et plus
d x 0,502	d x 0,575	d x 0,603	d x 0,631	d x 0,661

Répartition des tarifs des licences

TARIFS LICENCES 2023-2024								
		Répartition				assurance		
Licence (1)	FFHB	Ligue (rég.)	Comité (dép.)	Contribution Maison du Handball+ Responsabilité Civile	Prix Total	Individuelle Accident	Prix total + assur. IA	
Compétitif	Compétitif							
plus de 16 ans	25.52 €	23.50 €	34.50 €	7.64 €	91.16 €	2.64 €	93.80 €	
12 et 16 ans	14.71 €	18.00 €	32.00 €	6.72 €	71.43 €	1.02 €	72.45 €	
moins de 12 ans	10.14 €	15.00 €	23.00 €	6.37 €	54.51 €	0.29 €	54.80 €	
blanche	25.52 €	23.50 €	34.50 €	7.64 €	91.16 €	2.64 €	93.80 €	
corpo	18.77 €	0.00€	15.00 €	7.64 €	41.41 €	2.64 €	44.05 €	
Non compétitive								
loisir	18.09 €	22.00 €	15.00 €	7.60 €	62.69 €	2.36 €	65.05 €	
handfit	18.09 €	22.00 €	15.00 €	7.60 €	62.69 €	2.36 €	65.05 €	
handensemble	6.15 €	9.00 €	13.00 €	6.66 €	34.81 €	0.89 €	35.70 €	
babyhand (2-5 ans)	10.14 €	15.00 €	23.00 €	6.37 €	54.51 €	0.29 €	54.80 €	
Dirigeant								
dirigeant	11.73 €	9.00 €	28.50 €	6.68 €	55.91 €	0.99 €	56.90 €	
blanche dirigeant	11.73 €	9.00 €	28.50 €	6.68 €	55.91 €	0.99 €	56.90 €	
Evénementielle*								
tous âges	0.00 €	0.00€	0.00 €	0.06 €	0.06 €	0.13 €	0.19 €	

^{*} Pris en charge par la FFHB.

COMMISSION ARBITRAGE et ORGANISATION DES COMPETITIONS

Partie ARBITRAGE

Conditions pour arbitrer

- être titulaire d'une licence « pratiquant, mention joueur », « pratiquant indépendant » ou « blanche ». La licence "loisir" n'est plus acceptée
- avoir fourni un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball; aucun examen complémentaire demandé
- avoir satisfait aux épreuves pratiques et théoriques exigées pour l'exercice de la fonction de juge-arbitre
- avoir signé l'attestation honorabilité envoyée lors de sa prise de licence

Appellations

Niveau départemental	\rightarrow	Juge Arbitre T3 (juge-arbitre territorial 3)	
Niveau régional		Juge Arbitre T1 (juge-arbitre territorial 1) Juge Arbitre T2 (juge-arbitre territorial 2)	
Niveau regional	7	Juge Arbitre T2 (juge-arbitre territorial 2)	
		Juge Arbitre Jeune Club (12 ans) à partir de 2011	
Niveau club	\rightarrow	Juge Arbitre Jeune T 3 (13 14 et 15 ans) 2010/2009/2008	
Niveau départemental	\rightarrow	Juge Arbitre Jeune T 2 (16 17 et 18 ans) 2007/2006/2005	
Niveau régional	\rightarrow	Juge Arbitre Jeune T1 (19 et 20 ans) 2004/2003	

Juge-arbitre renouvellement - stages obligataires



Formateurs: Christophe BRARD, Anita DOYEN, Yann GUENOLE

Au préalable, chaque arbitre devra se soumettre au QCM à réaliser en ligne. La licence (qualifiée à la date du stage) et l'attestation d'honorabilité sont obligatoires.



3 demi-journées en septembre, octobre et novembre



Organisation territoriale de la formation

Le référent PPF ARBITRAGE du département est Emilien LARRIERE.

Ecole d'arbitrage



Formation Initiale





Formation Accession





Accès Haut Niveau



Ecole d'Arbitrage - Présentation



- · Créer une école d'arbitrage par club
- Sensibiliser les entraîneurs et les joueurs à l'arbitrage par le jeu
- · Comprendre les règles pour mieux jouer (changer la philosophie)



Clubs ou regroupement de clubs



- Pour les jeunes 12 -14ans = sur les plateaux -9ans et tournois -11ans
- Pour les jeunes 14 18ans = rencontres départementales U13/U15



- · Animateurs Ecole d'Arbitrage
- · Accompagnateurs Ecole d'Arbitrage



- Livret vert Initiation
- Approches Hand (mallette animateur N° + séances à partir n°174)
- Jeux coup de sifflet
- · Powerpoint : La formation du JAJ



Formation Initiale - Présentation



- Identifier les arbitres jeunes des Ecoles d'Arbitrage
- · Fidéliser les jeunes arbitres
- Former les jeunes arbitres pour officier aux ICR-ICN
- · Communiquer sur le P.P.F Arbitrage



Comités (zone géographique)



Jeunes Arbitres de 14 à 16 ans



- Référent PPF arbitrage de secteur
- · Animateur de Formation et Accompagnateur Territorial



- Livret vert Initiation
- Approches Hand (séances à partir n°175)
- Code d'Arbitrage
- · Powerpoint : La formation du JAJ





- · Vérifier le potentiel des arbitres jeunes
- · Suivre l'évolution, la progression des arbitres jeunes
- · Créer les conditions intermédiaires avant la formation Performance Territoriale
- · Renouveler la formation Performance Territoriale



Ligue – Stages territoriaux



Jeunes Arbitres de 15 à 18 ans



- Responsable PPF arbitrage de ligue
- Qualification Formateur FFHB et Accompagnateur Territorial



- Documents techniques
- Vidéos séquencées par thème
- Code arbitrage



LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

Formation Performance- Présentation



- Créer les conditions de la performance
- · Individualisé la formation
- Accompagner le projet des arbitres
- Renouveler les arbitres élites



Ligue – Accompagnement Territorial



Jeunes Arbitres de 16 à 20 ans



- Responsable PPF arbitrage de ligue
- Qualification Formateur FFHB et Accompagnateur Territorial



- Documents techniques
- · Vidéos séquencées par thème
- Auto-évaluation
- · QCM à distance



Designations				
Le Juge Arbitre T3 départemental (+18 ans) ou JA T3	Le Juge Arbitre Jeune (-18 ans) ou JAJ T2			
	JAJ T2 nés en 2007/2006/2005 Jeune Arbitre Départemental	Arbitrage des -18 ans et -15 ans.		
Arbitrage des +16 ans catégories Pré- région et Excellence, en fonction du	JAJ T3 nés en 2010/2009/2008 Futur JAJ T2	Arbitrage des -15, -13 ans et -11 ans.		
niveau d'arbitrage et de l'expérience.	JAJ Club nés en 2011 et après Futur JAJ T3	Arbitrage des -11 ans et -9 ans.		

• Elles seront nominatives pour toutes les rencontres en pré-région, en excellence, en -18 ans, pour les catégories masculines et les féminines.

Nouveau

 Sur toutes les compétitions jeunes (territoriales et départementales), si un arbitre ou un binôme JAJ est désigné, il doit être accompagné dans sa tâche par un adulte présent à la table de marque. Cet adulte doit avoir la certification (ou inscrit en formation) de la qualification « juge accompagnateur » (école arbitrage, club, territorial ou national). Toutes les qualifications sont proposées par les ITFE.

En cas d'absence de cette personne certifiée (ou inscrit en formation), le territoire (COC-CTA) décidera de la sanction. L'accompagnateur de JAJ doit se tenir à la table de marque. Lorsque l'un des juges-arbitres jeunes est majeur, la présence d'un accompagnateur n'est pas obligatoire.

- Les désignations sont automatiquement envoyées via I-HAND.
- Les disponibilités devront être rentrées sur I-HAND, 21 jours au plus tard, avant la date du match. Tout changement de disponibilité sera considéré comme un refus sauf en cas d'urgence sanitaire ou matérielle justifiée; sur avis du référent de secteur au-delà du jeudi à 12h pour



le vendredi soir, du vendredi à 12h pour le samedi soir, et du samedi à 10h pour le dimanche après-midi.

- Obligation pour les Juges Arbitres T3 de donner 1 week-end disponible par mois au minimum, sur un week-end de compétition, entre le vendredi soir 19 h 00 et le dimanche après-midi 16 h 00.
- Chaque responsable d'arbitrage référent reçoit les désignations et informe systématiquement le juge-arbitre de son club de sa convocation afin de s'assurer de sa disponibilité et de son déplacement.

Organisation de l'arbitrage des rencontres

Conclusion de match (cf. directives administratives)

PAS DE CONCLUSION PAS DE DESIGNATION DE JUGE-ARBITRE PAS DE RENCONTRE

<u>Le club demandeur de la modification doit avertir le juge-arbitre désigné et Anita DOYEN</u> au 06.07.83.42.60 par SMS et/ou mail à <u>anita.doyen@yahoo.fr</u>.

Les frais engendrés par des changements non signalés seront à la charge du club fautif.

Les **cartons de marque** sont distribués à la réunion de début de saison. Ils restent disponibles au Comité tout au long de la saison.

Indisponibilité: refus - Outil I-Hand

Chaque arbitre est titulaire d'une adresse z-arb-xxxxxxx@handball-france.eu. C'est sur cette adresse qu'il reçoit ses désignations. Ensuite, Gest'HAND est mis à jour automatiquement. (Un conseil : vérifier ses spams régulièrement, en cas d'anomalie informatique).

En activant la notification par SMS, l'arbitre recevra ses désignations/annulations sur son portable. Chaque arbitre doit mettre à jour ses disponibilités et indisponibilités via le logiciel I-HAND, en indiquant un maximum de renseignements (Joueur / entraineur / horaires / lieux)

Il est demandé aux **clubs** de faire leur possible, afin d'avoir au minimum un arbitre permanent par catégorie de jeu sur la saison.

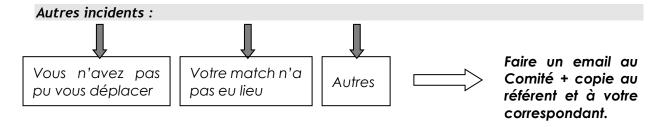
Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

Si vous êtes indisponible pour un match désigné :

Prévenir le référent du Comité Anita DOYEN,

par mail <u>anita.doyen@yahoo.fr</u> ou par téléphone au **06.07.83.42.60** ou le Comité au **05.49.06.61.15, au moins 36 h avant la rencontre.**(Ex. le vendredi 12h pour le samedi soir)

Si impossibilité d'assurer un arbitrage, <u>sans raison valable</u>, ce cas sera considéré comme un refus.



IMPORTANT

1 binôme officiel désigné sur un match = 2 arbitrages effectués.

A l'inverse : un binôme qui ne se déplace pas = 2 refus.

Un arbitre, sur 2 arbitres désignés en binôme, qui se déplace = 0 refus (en prévenant le référent)

Indemnités

Les indemnités sont à régler par le club recevant :

- le juge-arbitre présente sa licence et sa désignation
- le juge-arbitre est en tenue réglementaire

Dans le cas contraire, une indemnité forfaitaire sera appliquée (cf. tarifs)

INDEMNITE DE MATCH (pa	r arbitre)	INDEMNITE KM		
Pré-région	32,00€		Binôme :	
Autres divisions (dont -18 ans)	25,00€	Arbitre solo : 0,33€/km	1 véhicule	
-15 ans	15,00€		= barème fiscal*	
Coupe et Challenge Seniors	32,00€		2 véhicules sans point de rencontre possible =	
Coupe jeunes -18 ans	25,00€			
Coupe jeunes -15 ans	15,00€		0.33€/km	

L'indemnisation se fait selon la procédure ci-dessous :

- Après le match les juges-arbitres renseignent dans IHand Arbitrage leur note de frais, comprenant leurs coordonnées bancaires,
- Après le match, chaque juge-arbitre doit envoyer par courriel au club recevant, au plus tard le mardi suivant à 23h59 : l'ensemble des documents (note de frais signée, justificatifs de tous les frais, carte grise et attestation assurance).
- Le club recevant dispose de 48h à compter de la réception de chaque courriel des jugesarbitres pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manguants.
- Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), de préférence par virement, ou chèque bancaire, au plus tard dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match.

La feuille de match électronique (FdMe) :

Remplissez clairement et en totalité la feuille de match.

1. Binômes et juges juge-arbitres



Les candidats désirant arbitrer en binôme officiel sont priés de faire une demande par mail auprès de la CTA

Forfait

Si vous avez été prévenu du forfait par une équipe, assurez-vous que la CTA a bien été avertie.

Si vous vous êtes déplacé et qu'une équipe est absente :

- vous ne percevez pas d'indemnité par l'équipe présente,
- faites remplir la FdMe par l'équipe présente,
- remplissez votre feuille de remboursement de frais UNIQUEMENT avec les frais de déplacement et adressez-le à la CTA (avec un RIB), pour vérification et remboursement par le trésorier.

Tenue



La tenue officielle du juge-arbitre est exigée pour tous 🚺 les juges-arbitres (short et maillot du juge-arbitre). (cf. tarifs BOUTIQUE DECATHLON PRO).

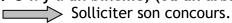




Absence d'un juge-arbitre lors d'une rencontre s

Lors d'une rencontre SENIORS OU -18 ANS si le juge-arbitre ne se déplace pas, voici la procédure à suivre (directive FFHB) :

1. S'il y a un binôme, (ou un arbitre), officiel neutre :



2. En cas d'absence de binôme (ou d'arbitre) officiel neutre :

Confier l'arbitrage à tout binôme (ou arbitre) officiel présent. Le grade le plus élevé arbitre, et si même grade, tirage au sort.

**** Ne pas former un binôme « pour l'occasion » ****.

3. A défaut de tout binôme (ou arbitre) officiel : TIRAGE AU SORT.

Chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer.

Le tirage au sort décide de celui qui arbitrera la rencontre, *l'autre joueur ne peut pas prendre part au jeu* et est invité à tenir la table de marque. Chaque équipe se trouve diminuée d'un joueur.

<u>Article 92.1.1 de la FFHB</u> :

Si les juges arbitres désignés ne sont pas présents **15 minutes avant l'horaire prévu** pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement.

La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officient que si les juges arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier, à l'heure prévue pour le début de la rencontre. Le remplacement des juges arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match)

Nouveau

Absence d'un juge-arbitre lors d'une rencontre -15 -13 - 11 ans (procédure à appliquer sur les rencontres désignées par le Comité)

Uniquement pour les rencontres jeunes, à défaut de tout juge-arbitre officiel présent à la rencontre, le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match :

- 1. S'il y a un binôme JAJ officiel neutre ou un juge-arbitre jeune officiel neutre, solliciter son concours.
- 2. En cas d'absence d'un binôme JAJ officiel neutre ou d'un juge-arbitre jeune officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel JAJ présent ou à tout juge-arbitre jeune officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt); en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- 3. S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- 4. En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt); en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,

- 5. Si les deux équipes possèdent plusieurs officiels (au moins 2), tirage au sort entre les deux officiels majeurs de chaque équipe (licence pratiquant ou loisir en capacité de se déplacer sur un terrain sans aide médicale comme des béquilles). L'officiel tiré au sort assurera la fonction d'arbitre, l'officiel non tiré au sort reprendra sa fonction initiale,
- **6.** Si une seule équipe possède plusieurs officiels (au moins 2), l'un d'entre eux arbitre (licence pratiquant ou loisir),
- 7. Si un seul officiel par équipe, tout licencié (hors dirigeant) présent,
- **8.** Si un seul officiel par équipe et aucun licencié (point 7), arbitrage en binôme par un joueur de chaque équipe désignée par le responsable d'équipe.



Temps de Régulation Comportemental

Uniquement valable pour les équipes jeunes



- Le Temps de Régulation Comportemental (TRC) est indépendant des trois temps morts d'équipe (TME).
- Il n'a pas de durée spécifique.
- Il doit permettre au juge accompagnateur de réguler le climat que les circonstances de l'environnement nécessitent, notamment l'attitude de l'officiel des équipes ou du public.
- Le jeu reprendra sur décision du juge accompagnateur une fois le problème résolu.
- Il pourra aussi faire intervenir le responsable de salle (RESEC) pour une intervention auprès du public.
- En cas d'impossibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera.

Tout juge accompagnateur majeur, certifié par l'ITFE, inscrit sur la feuille de match électronique, présent à la table de marque, a la possibilité de déposer autant de Temps de Régulation Comportemental (TRC) que nécessaire sur des rencontres de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » de tous les niveaux de jeu Départemental / Régional / National, arbitrées par un JAJ ou un binôme de JAJ

Protocole

- Au niveau du protocole, le juge accompagnateur demande au chronométreur d'arrêter le temps à un moment où le ballon est hors jeu (renvoi, jet franc, remise en jeu, jet de 7m, engagement).
- Les joueurs restent sur l'espace de jeu et le juge accompagnateur se lève pour :
 - Si difficulté avec le public, faire appel au responsable de salle (RESEC) pour une intervention,
 - o Si difficulté avec un officiel, intervenir directement auprès de lui,
 - o Si difficulté avec un arbitre, intervenir auprès de lui.
- Une fois la situation régulée, le jeu reprendra par le jet correspondant
- Le club organisateur fournit au juge accompagnateur présent, à l'identique que les TME, un "carton" A4 de couleur orange, plastifié, avec l'inscription TRC
- Le nombre de TRC doit être consigné sur la FDME

Introduction du Temps de Régulation Comportemental sur la feuille de table (bouton orange TRC). L'appui sur TRC :



- Arrête le chrono s'il est en marche
- Le TRC est enregistré dans le déroulé de match
- Le jeu peut reprendre à tout moment (pas de durée fixe)

Label école d'arbitrage

Le nouveau dispositif de labellisation des clubs prend en compte l'ensemble des offres de pratique. Le label « arbitrage » a été intégré dans ce dispositif.

Le label obtenu en 2023 est valable 2 ans.



Règles de l'arbitrage

- 1. Les nouvelles règles applicables à partir de la saison 2023-2024 ICI
- 2. La circulaire de la commission nationale de l'arbitrage HORS SECTEUR PRO ICI



LES DIFFERENTES ETAPES POUR REMPLIR UNE FDME

- 1. OUVRIR LE LOGICIEL « SAISIE FEUILLE DE MATCH »
- 2. DANS LE MENU « FEUILLE », CLIQUER SUR « SÉLECTION »





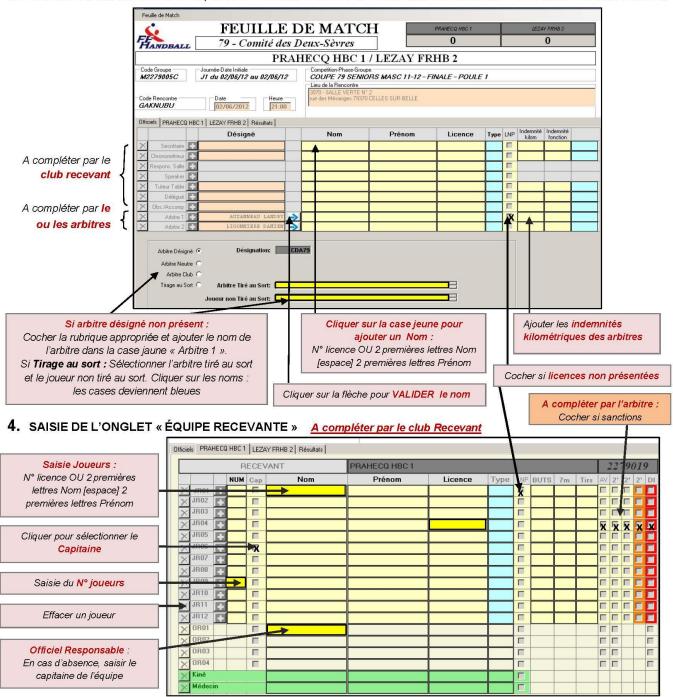
Un calendrier s'affiche : sélectionner la date du jour de match.

Les différentes rencontres s'affichent dans le menu déroulant en dessous.

Cliquer sur la rencontre concernée et sur « Saisie feuille ».

Saisie Feuille

3. LA FDME S'OUVRE : LES LIEU, DATE ET HEURE SONT PRÉ-ENREGISTRÉS. SAISIE DE L'ONGLET « OFFICIEL »

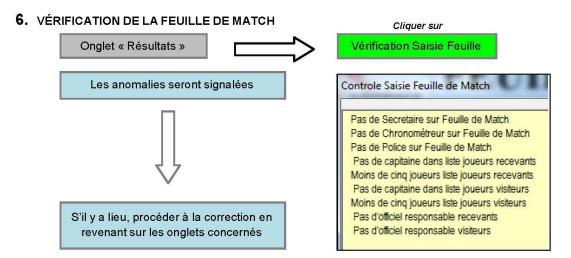




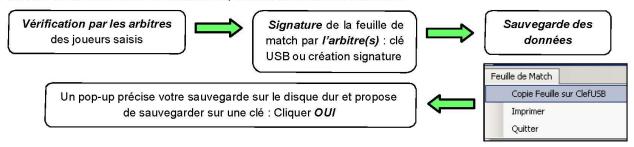
LES DIFFERENTES ETAPES POUR REMPLIR UNE FDME

5. SAISIE DE L'ONGLET « ÉQUIPE VISITEUSE » A compléter par le club Visiteuse

Les zones à compléter sont les mêmes que l'onglet « Equipe Recevante ».



7. AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE, VERROUILLAGE DE LA FDME



- 8. APRES LA RENCONTRE: SIGNATURES DES OFFICIELS PUIS DE L'ARBITRE (EN DERNIER POUR VERROUILLAGE DÉFINITIF)
- 9. QUE FAIRE EN CAS DE PROBLEMES?



Le résultat s'affiche automatiquement, la commission sportive vérifiera et statuera sur le forfait.

* Faire l'opération même si le club a annoncé plusieurs jours avant son absence et exporter la FDME comme pour les matchs joués.

insérer un commentaire. La case devient orange.

O Problème informatique avec la FdMe ?

Utilisation d'une feuille de match papier

Utilisation d'une feuille de match papier

Utilisation d'une feuille de match papier

Onglet « Résultats »

Onglet « Résultats »

Onglet de l'équipe

Cliquer sur la case verte du joueur blessé et

Partie ORGANISATION DES COMPETITIONS

Niveau de jeu par année d'âge

Les championnats sont faits en fonction des années d'âge.

Pratique compétitive masculine et féminine

Championnat	Championnat	Championnat	Championnat	Championnat
+ 16 ans	- 18 ans	- 15 ans	- 13 ans	- 11 ans
06.05.04.03 et avant	06.07.08	09.10.11	11.12.13	13.14.15

La COC n'acceptera aucun sur-classement.

Temps de jeu et ballons utilisés

Catégorie	Niveau	Joueurs	Taille des ballons	Temps de jeu
MASCULINS	Dep/Rég/Nat	+ 16 ans	Taille 3	2 x 30'
		- 18 ans	Taille 3	
EEMININES	Dep/Rég/Nat	+ 16 ans	Taille 2	2 x 30'
FEMININES		- 18 ans	raille Z	

Pour les catégories jeunes, se référer à la commission technique.

Organisation des compétitions

Championnats seniors

L'engagement des équipes seniors est possible jusqu'au 3 septembre (le règlement financier est intégré à la mensualisation). En cas de forfait après la parution des calendriers, l'engagement reste acquis au Comité, mais il n'y a pas de pénalité financière. En revanche, à compter de la 1ère date de reprise de la compétition, la pénalité financière sera appliquée en sus.

Championnat Masculin

- Début des rencontres le week-end du 23/24 septembre 2023
- Pré-région à 12 équipes en matchs aller-retour sur la saison.
- Excellence (selon le nombre d'équipes) en matchs aller-retour sur la saison.

Championnat Féminin

- Début des rencontres le week-end du 23/24 septembre 2023
- Selon le nombre d'équipes, en matchs aller-retour sur la saison.

Le 1^{er} de pré-régionale accède en championnat régional, les 2 premiers d'excellence accèdent au niveau supérieur. Les clubs susceptibles de monter doivent, en outre, satisfaire aux exigences CMCD du niveau supérieur. Les descentes se feront en fonction du nombre de descentes des championnats régionaux et de l'organisation des compétitions mises en place pour la saison 2024-2025.

Championnat -18 ans

- Début des rencontres le week-end du 23/24 septembre 2023.
- Championnat en 2 phases avec 2 poules de niveaux avec les autres départements ex Poitou-Charentes.

Forfaits

1. Si vous êtes prévenu à l'avance du forfait :

Prévenir le Comité, la COC, l'arbitre et le club adverse par téléphone avec confirmation par mail MINIMUM 3 HEURES AVANT LA RENCONTRE. Le club recevant doit établir la FdMe et l'exporter le jour J. Le club qui oublie de prévenir l'arbitre (ou trop tardivement) devra s'acquitter des frais de déplacement.

2. En cas d'absence de l'équipe visiteuse ou recevante :

L'équipe présente doit **remplir la FdMe** et cocher la case « **équipe absente** » sur celle-ci : cf Modèle FdMe.

Dans tous les cas, le résultat ne doit pas être saisi dans Gest'Hand.

Par ailleurs, un club devant se déplacer lors du match aller et déclarant forfait, se verra dans l'obligation de se déplacer lors du match retour.

Modalités de classement

Pour les catégories adultes et jeunes, classement par points puis en cas d'égalité goal-average particulier et si de nouveau égalité, goal-average général.

Championnats jeunes

Règlement : tout joueur participant à un match doit :

- être licencié FFHB
- être inscrit sur la feuille de match
- évoluer dans sa catégorie
- être qualifié à la date du match
- pour les catégories jeunes, même classement que pour les adultes, sauf sur un championnat en matchs secs : classement par points si égalité match d'appui entre les équipes à égalité.

U15 à U11

Formule en 2 phases avec une 1ère phase du 23 septembre au 17 décembre puis une seconde phase de championnat avec des poules de niveau à partir de janvier.

Des finalités seront organisées en U13 entre les 4 comités de l'ex Poitou-Charentes et en U15 par la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Spécificité U13

- Limiter le nombre de joueurs à 10 par feuille de match (préconisation)
- Challenge du Crédit Mutuel le dimanche 12 novembre
- 1 journée de championnat regroupée en février pour la détection

Spécificité U11

• Nombre de joueurs limité à 10 par feuille de match (obligation)

U15 ans interdépartementaux

Tournoi de qualification en septembre sur 3 week-ends : 9/10, 16/17 et 23/24 septembre.

Coupe des Deux-Sèvres seniors et jeunes



Les tirages au sort de coupe se feront à l'occasion de circonstances diverses et les clubs en seront informés afin qu'ils puissent être présents s'ils le souhaitent.

Généralités:

- Possibilité d'avoir 14 joueurs sur la feuille de match.
- Aucun report de match ne sera accepté après la date pour la coupe des Deux-Sèvres (matchs le vendredi, samedi ou dimanche). A contrario, possibilité d'avancer la date d'une rencontre jusqu'au 1/8 de finale inclus.
- Deux coupes peuvent se jouer le même week-end.

Spécificités seniors :

- La compétition est ouverte aux équipes départementales et aux équipes évoluant au 1^{er} niveau régional, soit excellence région filles et honneur région garçons.
- Les équipes évoluant au niveau régional seront exemptées du tour préliminaire.
- Les joueurs ou joueuses ayant participé à la moitié des matchs de championnat de leur poule au niveau national ne pourront pas jouer en coupe départementale quel que soit le niveau de la coupe.

Lieux des compétitions :

- jusqu'au 1/4 de finale inclus, le club recevant est le club évoluant dans le championnat de plus bas niveau. En cas de niveau identique, la rencontre se déroule chez le club premier tiré.
- Handicap: +4 pour une division d'écart et +2 par division d'écart successive
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres (les joueurs exclus ou disqualifiés ne peuvent pas y prendre part) cf. règlement fédéral.

Durée des rencontres jeunes :

• Temps de jeu du championnat poule haute. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres. Les formes de jeu sont libres tout en respectant les impositions techniques (taille ballon etc.)

Déroulement des jets de 7 mètres :

- Avant les jets de sept mètres, **chaque équipe désigne** à l'arbitre, à l'aide des numéros de maillots, les **cinq joueurs** habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.
- Les **autres tireurs et gardiens de but** de chaque équipe doivent pendant la séance des jets être positionnés au **centre du terrain**.
- Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs peuvent être gardien de but (obligation de port de chasuble).

- Les **arbitres** désignent le but dans lequel auront lieu les tirs et désignent, par tirage au sort, l'équipe qui commence. L'équipe désignée a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.
- En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.

• Pour cette deuxième série :

Chaque équipe désigne **cinq joueurs** habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés.

A nombre de tireurs équivalent dès qu'une équipe prendra l'avantage, elle sera déclarée vainqueur.

Cela signifie que, lors de la deuxième série des tirs au but, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre équivalent de joueurs ayant tiré), alors cette équipe est déclarée vainqueur.

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes sont toujours à égalité on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique à la seconde.

Pour **chaque série de jets** de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les **joueurs inscrits sur la feuille de match**, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain concerné.

Coupe de France

Elle se compose de 4 niveaux : départemental, territorial, régional et national.

L'engagement est automatique et géré par la fédération. Possibilité d'avoir 14 joueurs sur la feuille de match.



Si vous ne souhaitez pas y participer, pensez à vous désengager à l'aide du bulletin envoyé par la fédération.

Situations particulières

Sous-classement possible pour les équipes ayant un ou plusieurs joueurs en situation d'handicap sous réserve de validation du CTF.

Sur-classement : le comité ne gère pas les demandes de changement de catégories. Le dossier est à retirer auprès de la ligue. A savoir : l'autorisation de jouer dans une catégorie supérieure est soumise à l'approbation du médecin régional et sur dossier médical.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Conclusion de match

Procédure via Internet sur Gest'Hand

- 1. Se connecter à Gest'Hand
- 2. Aller dans le menu « Compétitions », puis sous-menu « Agenda des rencontres » et sélectionner la compétition

Dans la page centrale qui s'ouvre, choisir la rencontre, puis cliquer sur le bouton « conclusion » affiché au bout de la ligne.

Dans la nouvelle page qui s'ouvre... renseigner : date de la rencontre heure de rencontre utilisation de la colle salle du club recevant (cliquer sur Rechercher) couleurs des maillots

- 3. Faire « Valider ».
- 4. Après avoir fait « **Valider** », 2 boutons sont activés en bas à gauche : « **reporter** » et « **imprimer** ».
- Destinataires:

1 exemplaire de la conclusion est AUTOMATIQUEMENT ENVOYE PAR MAIL : au club adverse au correspondant d'équipe (si renseigné) à l'entraîneur de l'équipe (si renseigné) à la commission d'organisation des compétitions au référent arbitrage

Horaires limités

Les compétitions peuvent se dérouler :

- → Pour les -11 ans : les rencontres ne peuvent pas débuter après 17 h 30 sauf accord écrit entre les 2 clubs.
- → Le vendredi uniquement pour les seniors et -18 ans (sous réserve de l'accord des 2 clubs) : coup d'envoi entre 20 h 00 et 21 h 30.
- → Le samedi matin pour les jeunes, à partir de 10 h 30 à condition que le club visiteur ne soit pas obligé de partir avant 9 h 00. Pas de coup d'envoi entre 11h et 13h sauf accord entre les 2 clubs.
- →Pour les -18 ans l'horaire maximum du début de la rencontre est limité à 19h30 sauf accord entre les 2 clubs.
- → Le samedi, sauf accord du club visiteur avant l'envoi de la conclusion de rencontre, les horaires devront tenir compte du tableau ci-dessous. *Pour les catégories* + *16 ans*, l'horaire limite est de 21 h 15.

DISTANCES	HORAIRES MINIMUMS
De 0 à 20 km	13 h 00
De 21 à 50 km	14 h 00
De 51 à 100 km	14 h 30
De 101 km et plus	16 h 00

→ Le dimanche matin, coup d'envoi entre 10 h 30 et 11 h 00 à condition que le club visiteur ne soit pas obligé de partir avant 9 h 00.

→ Le dimanche après-midi, coup d'envoi entre 14 h 00 et 16 h 00. Pas de coup d'envoi entre 11 h et 13 h sauf accord entre les 2 clubs.

Toutes les demandes nécessitant l'accord des 2 clubs doivent être signalées au Comité par mail (copie de l'accord) et ensuite la conclusion peut être saisie dans Gest'hand).

SENIORS ET U18 : possibilité de jouer mercredi ou jeudi soir en utilisant la procédure de report de match.

En cas de désaccord, et après examen de la situation, la commission pourra imposer de jouer le match le dimanche à 15 h 00, au plus tard à 16 h 00.

Feuille de match électronique (FDME)

La feuille de match électronique est obligatoire pour toutes les rencontres nationales et territoriales et pour toutes les catégories.

À l'occasion de toute rencontre officielle, une feuille de match électronique doit être établie par le club recevant, sous peine d'entraîner, pour le club recevant, la perte du match par pénalité ou, si la rencontre se déroule sur terrain neutre, par le club identifié comme le recevant.

En cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur ou d'un autre motif pertinent, une feuille de match papier devra être utilisée, les juges-arbitres indiqueront les causes de ce dysfonctionnement

Si c'est le cas, elle doit être adressée par le club recevant dans les 48 heures AVANT LE MERCREDI qui suit la rencontre au Comité, sinon une amende sera appliquée par feuille en retard sera attribuée au club recevant (cf. tarifs). Le club doit également envoyer le score par mail au comité.

Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Les officiels responsables des clubs en présence, les officiels de table (délégué, secrétaire, chronométreur) et les juges-arbitres ou le délégué sont responsables de l'établissement de la feuille de match, chacun dans son domaine de compétence.

Les *frais d'arbitrage* devront impérativement être indiqués sur la feuille de match électronique, et vous devrez archiver les feuilles justificatives. *En cas de problème de saisie, veuillez saisir les frais dans la partie « commentaires »*.

En cas d'absence de l'équipe adverse, cocher la case correspondante ; le score s'affichera automatiquement. Seule la COC validera le forfait.

Les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées à la Commission d'organisation des compétitions par exportation via le logiciel de feuille de match électronique avant 21 H 00 le dimanche.

Pour toute équipe ne désirant pas déclarer forfait mais se déplaçant avec des joueuses ou des joueurs grillé(e)s, vous devez prévenir la COC et la commission d'arbitrage avant et à votre arrivée, le signaler au club adverse et à l'arbitre pour faire noter les noms des joueuses ou des joueurs grillé(e)s concerné(e)s sur la feuille de match.

Dans ce cas, seule la pénalité sportive sera comptabilisée. Vous devez aussi prévenir le Comité par mail et confirmer la liste des joueurs.

Modification de match

- La demande de report :
- **Pré-régionale :** 2 semaines à l'avance
- Excellence et -18 ans: 7 jours avant la rencontre
- -15 ans, -13 ans et -11 ans : le jeudi précédant la rencontre (dernier délai)
- Le principe :
- Avant toute modification, le club demandeur doit trouver un accord par téléphone et le confirmer par mail au club adverse et au comité. Il enregistre ensuite la modification dans Gest'hand.
- Le comité étudie la demande et enregistre la réponse dans Gest'Hand envoyée automatiquement aux clubs au plus tard le vendredi qui précède la rencontre.
- Le report sera effectif uniquement après la validation du comité.

Pensez que vous pouvez avancer un match au lieu de le reculer ; étudiez bien vos calendriers.

Le nombre de reports par club est limité selon le nombre d'équipes engagées en championnat et réparti comme suit :

- De 1 à 5 équipes : 8 reports autorisés
- De 6 à 10 équipes : 15 reports autorisés
- De 11 à 15 équipes : 23 reports autorisés
- De 16 à 20 équipes : 30 reports autorisés

<u>Les reports effectués ayant pour motif une manifestation du comité n'entrent pas dans ce</u> <u>calcul.</u>

Pour les seniors, en cas d'absence de date de report dans la semaine suivant la date initiale, la commission désignera l'heure et la date du match à rejouer ;

Pour les jeunes, la date de report devra être communiquée au maximum 15 jours après la date initiale. En cas de désaccord, la COC fixera la date et l'heure du report.

Un match reporté lors des matchs allers devra impérativement être joué avant la date du match retour, un match reporté lors des matchs retours devra être joué avant le dernier match de championnat.

Si à la fin du championnat certains matchs n'ont pas eu lieu, sauf cas particuliers étudiés par la commission compétente, les 2 équipes auront match perdu par pénalité.

Demande d'inversion :

Comme pour le report, les **clubs** trouvent un **accord** par téléphone ET par mail. Comme pour les demandes de report, la demande d'inversion doit être saisie dans Gest'hand. **La demande** d'inversion est gratuite.

• Modifications d'horaire, de jour ou de lieu :

Comme pour le report, les **clubs** trouvent un **accord** par téléphone ou par mail et renseigne la demande dans Gest'hand en précisant le motif. **Ce type de demande est gratuit.**

Rappel de quelques points de règlement

Tenue de jeu

- Les joueurs doivent porter sur leur maillot un numéro dans le dos mesurant au moins 20 cm de haut, et un numéro sur la poitrine mesurant au moins 10 cm.
- Les couleurs des maillots de chaque équipe en présence doivent être différentes. En cas de similitude, le club recevant garde son jeu si c'est celui qui est indiqué sur la conclusion de match, le club visiteur change de maillots. En cas de rencontre sur terrain neutre, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui devra changer de maillots. Si non respect de cette règle : amende au tarif de la FFHB.

Responsabilité dans l'organisation des compétitions

• Responsabilité du club

Tout club affilié à la FFHandball, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle des officiels, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des juges-arbitres, du juge-délégué, des officiels et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres, éventuellement par recours à des prestataires spécialisés.

Responsabilité de la salle et de l'espace de compétition

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

La COC rappelle l'obligation d'avoir un responsable de salle, ce dernier est sous la responsabilité du club recevant. Il doit être majeur et inscrit sur la feuille de match.

Responsabilité de table de marque

Chaque rencontre d'une compétition doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronométreur et d'un secrétaire titulaires d'une licence « dirigeant » ou d'une licence « pratiquant ». Le chronométreur et le secrétaire sont bénévoles, licenciés respectivement dans le club recevant et dans le club visiteur.

• Délégation de tâches aux mineurs

Des licenciés mineurs de 16 ans et moins peuvent être amenés à remplir des tâches d'encadrement de l'activité (managérat, administration, tenue de la table de marque, conduite d'animations...).

Dans tous les cas, ces opérations ne peuvent être réalisées que sous le tutorat d'un adulte licencié, désigné par l'instance compétente (FFHandball, ligue, comité ou club).

Relations entre équipes d'un même club

Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer au même niveau de championnat, sauf au plus bas niveau départemental.

Une équipe réserve d'un club ne peut accéder au même niveau de compétition que l'équipe première. Si l'équipe première est reléguée dans une division où évolue déjà l'équipe réserve, cette dernière est également reléguée en division inférieure. Si l'équipe première est reléguée dans une division à laquelle doit accéder l'équipe réserve, cette dernière est maintenue dans sa division.

Tournois et rencontres amicales

Tout organisateur d'une manifestation réunissant des licenciés et/ou des non licenciés doit préalablement créer l'évènement sur Gest'hand (Administratif > événement) au moins 15 jours avant la date prévue.

Le comité le valide pour permettre au club de saisir les licences événementielles. Le dispositif actuel ne permet pas de notification automatique auprès du comité ; il est recommandé de contacter par mail ou téléphone le comité pour qu'il valide l'événement.

Pour les déclarations de rencontres amicales concernant uniquement des licenciés, se rendre sur Gest'hand (Compétitions > Matches amicaux).

Licences et feuilles de match (ou feuille de tournoi) sont OBLIGATOIRES. Possibilité de les télécharger depuis le site du comité.

Regroupements temporaires d'équipes

En cas d'effectif restreint, il est possible de faire une demande de regroupement temporaire d'équipes. Celle-ci doit être adressée au Comité Départemental 79 avant le début du championnat et préciser quel club bénéficiera du regroupement temporaire du point de vue de la contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD). ATTENTION, cette équipe nouvellement créée ne peut accéder à un championnat régional. Un modèle de courrier est téléchargeable depuis le centre de ressources.

Aucun regroupement temporaire ne sera accepté si les 2 clubs ont chacun plus de 7 joueurs dans la catégorie concernée.

Dès lors que le regroupement temporaire est validé, il est saisi dans Gest'hand et les clubs participants doivent saisir la liste des joueurs et dirigeants concernés. Si un joueur ou un officiel n'est pas inscrit sur la liste au moment de la rencontre, le match sera perdu par pénalité pour l'équipe fautive.

Pour les catégories U11 et U13 l'équipe sera sanctionnée à la 2^{ème} erreur. A la 1^{ère} un simple avertissement sera adressé au club.

Sous-commission Qualification

Responsable : Anita DOYEN

- Quelques points...
- 1. Un joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle (Championnat, Coupe, Match amical). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.

2. QUALIFICATION EN CAS DE MODIFICATION DE DATE

- a) Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale, qui peuvent évoluer à la date de remplacement à la condition d'avoir effectivement purgé avant cette date l'intégralité de leur suspension disciplinaire.
- b) Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1 du règlement fédéral.
- c) Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1 du règlement fédéral.

3. RESTRICTIONS D'UTILISATION DES JOUEURS AU COURS D'UN MATCH

• Participation d'un joueur sur une même semaine de compétition :

En championnat national, territorial régional et départemental, tout joueur participant à une rencontre officielle avec une équipe du lundi au dimanche ne pourra participer à aucune autre rencontre de même type, quel que soit son niveau, avec une autre équipe, sur la même période sauf disposition particulières (phases finales sur une même journée ou sur un même week-end).

Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnat vs coupe vs tournoi, etc.).

Participation d'un même joueur dans des championnats de niveaux différents :

Un joueur ou une joueuse qui participe à une compétition dans une catégorie d'âge, ne sera pas autorisé(e) à évoluer au sein d'une équipe de niveau inférieur de même catégorie d'âge ou au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure dès l'instant où la règle N/2* du championnat dans lequel il ou elle évolue régulièrement devient opérante.

Cette règle est valable aussi pour les U18 garçons et filles évoluant en championnat adulte.

Exemple: une joueuse, née en 2011 et qui joue en championnat U15 interdépartemental, n'est plus autorisée à évoluer en U15 départemental et en U13, à partir du moment où elle a effectué N+1 matches en U15 ans interdépartemental.

Toute infraction ou manquement à cette règle entraînera la perte du match par pénalité

*La valeur N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases, rassemblant l'ensemble des équipes engagées ; ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de finalité.

Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

• Règle N/2 Championnats:

Un joueur ayant évolué N/2 fois, au cours d'une même saison, dans une compétition définie, ne peut plus participer, à une autre épreuve de niveau inférieur, concernant des âges identiques.

Le grillage s'applique sur les catégories suivantes : séniors U18 U15 et U13 uniquement. En U15 et U13, seule la pénalité sportive sera appliquée.

Calcul du brûlage:

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur.

La limite fixée sera calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.

Toute infraction ou manquement à cette règle entraînera la perte du match par pénalité

Disposition votée lors de l'Assemblée Générale de CHAMPDENIERS (14 juin 2003) :

« Tout match perdu par pénalité suite à un problème de qualification de joueurs équivaut à 0 point en championnat (match PPP) et à une non qualification pour le tour suivant en coupe et challenge. Une sanction financière sera appliquée uniquement dans le cas où la disqualification est liée à la présence de joueurs non licenciés sur les feuilles de match. »

• Règle N/2 Coupe des Deux-Sèvres :

Seniors : un joueur grillé en championnat (tous niveaux) ne peut pas jouer en coupe avec l'équipe du niveau inférieur.

4. JOUEURS SELECTIONNES

- 3. Un club ayant un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique peut obtenir une modification de date de la rencontre gratuite concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur.
- D. Tout joueur ou jeune arbitre désigné pour participer (ou arbitrer) à un match de sélection nationale, régionale, départementale ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier son absence, et ne peut prendre part à une rencontre avec son club sur ce week-end.

5. RESTRICTIONS D'UTILISATION DE JOUEURS ETRANGERS OU MUTES

Rappel du règlement Fédéral applicable aux championnats Régionaux et Nationaux.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions territoriales, et sauf dispositions prévues aux points 2 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

-2 (deux) titulaires d'une licence de type B ou D et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E,

OU

- 3 (trois) titulaires d'une licence de type B ou D et aucune licence E.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions nationales + 16 ans masculins et féminines, à l'exclusion des compétitions de LFH et de coupes de France, et sauf dispositions prévues aux points 3 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

- 4 (quatre) titulaires d'une licence de type B et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E

OU

− 5 (cinq) titulaires d'une licence de type B et aucune licence E.

En application de l'article 60.4 des règlements FFHB, les licences de type D ne sont pas autorisées en championnats de France.

Au cours d'une même rencontre en championnat de France U18M et U17F et sauf dispositions particulières, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

- 4 (quatre) titulaires d'une licence de type B et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E,

OU

- 5 (cinq) titulaires d'une licence de type B et aucune licence E.

En application de l'article 60.4 des règlements FFHB, les licences de type D ne sont pas autorisées en championnat de France U18M et U17F

Une licence de type C peut remplacer une licence de type B selon les dispositions des articles 52.4 et 60.3 des règlements FFHB

En ce qui concerne les coupes, les autorisations des différents types de licences sont réglées par les dispositions particulières de l'épreuve.

Les limites d'utilisation des joueurs étrangers et mutés au cours d'un match, dans les compétitions régionales et départementales, ainsi que nationales - 18 ans, sont résumées dans les tableaux ciaprès :

- la lecture se fait horizontalement,
- les chiffres indiqués définissent une limite maximale,
- l'utilisation des licences JEA et UEA n'est pas limitée,
- -les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B selon les dispositions des articles 52.4 et 56.3 des présents règlements,

В	С	EA	EB	EC	UEB	UEC	JEB	JEC
3								
2		1						
2			1					
1		1			1			
1			1		1			
		1			2			
			1		2			
					3			
					2		1	
					1		2	
							3	
2					1			
1					2			
2							1	
1							2	
1					1		1	
1		1					1	
1			1				1	
		1					2	
			1				2	

⁻pour les rencontres de Coupes de France nationales, régionales ou départementales, féminines et masculines, le nombre de licences de type B et/ou E n'est pas limité; en revanche les licences de type C sont interdites,

Au niveau départemental, pour les compétitions s'adressant aux plus de 16 ans masculins et féminines, trois joueurs étrangers titulaires d'une licence caractérisée E sont autorisé(e)s au maximum. Le nombre total de licences de type B ou C ou D ou E doit cependant rester inférieur ou égal à trois, selon l'un des cas visés au tableau ci-après.

Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA.

[—] ce tableau ne s'applique pas aux compétitions nationales adultes (régime général, D2M, LFH, LNH)

^{*}Nature des licences détaillées plut haut.

COMMISSION DISCIPLINE

Engagement des poursuites

Les poursuites disciplinaires sont engagées par le président de la Fédération, de la ligue professionnelle ou de l'instance déconcentrée, ou par toute personne licenciée à la Fédération dûment mandatée par eux :

- 1. au vu des observations figurant sur les feuilles de match transmises par les commissions d'organisation des compétitions et, le cas échéant, complétées par un rapport du juge-arbitre
- 2. **au vu des rapports, témoignages, documents d'origines diverses, informations** figurant sur tous types de supports (dont vidéos), parvenus à l'instance concernée pour des faits pouvant justifier l'engagement d'une procédure disciplinaire
- 3. sur saisine du bureau directeur de la Fédération, de la ligue, du comité ou de la ligue professionnelle, pour tout comportement individuel ou collectif non conforme aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du handball et/ou de ses disciplines connexes.

Rapport du juge-arbitre

À l'occasion d'une rencontre (avant-pendant-après), si un incident se produit, le juge-arbitre établit un rapport dans lequel il décrit les faits. Le *Livret de l'arbitrage* et les circulaires de la Commission centrale d'arbitrage définissent les formes et conditions dans lesquelles les rapports des juges-arbitres doivent être établis et transmis aux instances compétentes.

Ce rapport est expédié sans délai au siège de l'instance gestionnaire de la compétition.

Autres rapports

En dehors d'une rencontre, dans le cadre général de la vie associative, pour tout grief ou incident constaté, un rapport peut être établi par un officiel habilité, un membre élu d'une instance fédérale, territoriale ou départementale, et transmis au président de l'instance concernée.

Cette démarche peut conduire à l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre de la ou des personnes mises en cause.

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Au cours de la saison qui s'ouvre, la commission départementale des statuts et règlements continuera à être la garante de la conformité des statuts et du règlement intérieur du Comité départemental de handball des Deux-Sèvres. Elle étudiera aussi les modifications des règlements intérieurs des commissions départementales, ses missions premières.

Elle accompagnera également tout club qui en fera la demande, qu'il soit déjà en activité, en phase de création ou de reprise d'activité. La commission se propose aussi d'étudier les statuts de l'ensemble des clubs du département afin d'en vérifier la conformité.

Au titre des CMCD, la commission en liaison avec les présidents des autres commissions départementales s'attachera à valider ou invalider l'investissement des administrateurs et des membres non élus participant aux travaux des différentes commissions.

CONTRIBUTIONS MUTUALISEES DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Exigences Minimales

Chaque club doit remplir les contributions minimales, en fonction du niveau de ses équipes. Différentes contributions sont requises dans plusieurs domaines : technique, sportive, arbitrage et juge-arbitre jeune.

PRE-REGION

CONTRIBUTION TECHNIQUE 1 CF Contribuer à l'animation sportive de la structure **et** 1 CF Contribuer au fonctionnement de la structure (1)

1 personne titulaire ou en formation CF Contribuer à l'animation sportive de la structure (2)

CONTRIBUTION SPORTIVE 1 équipe jeune de même sexe (U11 à U18)

> 1 autre équipe jeune (U9 à U18)

CONTRIBUTION ARBITRAGE
1 juge-arbitre T3 avec un quota de
10 arbitrages à la fin du calendrier
sportif (3)

OU

2 juges-arbitres T3 ou débutant avec un quota global de 10 arbitrages à la fin du calendrier sportif

CONTRIBUTION JEUNE ARBITRE 2 juges-arbitres jeunes avec un quota de 5 arbitrages à la fin du calendrier sportif

CONTRIBUTION EFFECTIF ARBITRAGE En supplément de l'équipe de référence

1 juge-arbitre validé par équipe senior avec 3 arbitrages et 1 JA ou JAJ par équipe U18 avec 3 arbitrages

EXCELLENCE

CONTRIBUTION TECHNIQUE 1 CF Contribuer à l'animation sportive de la structure

1 personne titulaire ou en formation CF Contribuer à l'animation sportive de la structure (2)

ı

CONTRIBUTION SPORTIVE 1 équipe jeune (U11 à U18)

CONTRIBUTION ARBITRAGE
1 juge-arbitre T3 avec un quota de
10 arbitrages à la fin du calendrier
sportif (3)

ΟU

1 juge-arbitre T3 **en formation** avec un quota de 5 arbitrages à la fin du calendrier sportif

CONTRIBUTION JEUNE ARBITRE 1 juge arbitre jeune avec un quota de 5 arbitrages à la fin du calendrier sportif

CONTRIBUTION EFFECTIF ARBITRAGE En supplément de l'équipe de référence

1 juge-arbitre validé par équipe senior avec 3 arbitrages et 1 JA ou JAJ par équipe U18 avec 3 arbitrages

HONNEUR

CONTRIBUTION TECHNIQUE

1 personne en formation ayant suivi
l'ensemble du MODULE
Accompagner les pratiquants

CONTRIBUTION SPORTIVE 1 équipe jeune (U9 à U18)

CONTRIBUTION ARBITRAGE
1 juge-arbitre T3 avec un quota de 5
arbitrages à la fin du calendrier
sportif (3)

ΟU

1 juge-arbitre T3 **en formation**

CONTRIBUTION JEUNE ARBITRE 1 juge arbitre jeune avec un quota de 5 arbitrages à la fin du calendrier sportif

A compter de 2 équipes jeunes engagées

CONTRIBUTION EFFECTIF ARBITRAGE En supplément de l'équipe de référence

1 juge-arbitre validé par équipe senior avec 3 arbitrages et 1 JA ou JAJ par équipe U18 avec 3 arbitrages

Le « CERTIFICAT Contribuer à l'animation sportive de la structure » est composé du :

- Module Accompagner les pratiquants
- Module assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants

Le « CERTIFICAT Contribuer au fonctionnement d'une structure » est composé du :

- Module Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif
- Module Valoriser et promouvoir les activités

Pour obtenir un certificat, il faut valider les modules puis se présenter à la certification (sur inscription) afin de valider l'ensemble de la formation.

VAVAVAVA

En cas de défaillance, il est possible de compléter par d'autres ressources listées ci-dessous :

- (1) Diplômes équivalents ou supérieurs qui peuvent se substituer à la contribution requise :
 - Certificat ENTRAINER DES JEUNES
 - Certificat ENTRAINER DES ADULTES
 - Certificat FORMER
 - Certificat PERFORMER
 - Certificat ENTRAINEUR PROFESSIONNEL
 - Certificat ENTRAINEUR FORMATEUR DE JOUEUR
- (2) Engagement associatif qui peut se substituer à la contribution requise :
 - o 3 licences dirigeants (club jusqu'à 50 licenciés hors événementiels)
 - o 5 licences dirigeants (club entre 51 et 100 licenciés hors événementiels)
 - o 10 licences dirigeants (club au-delà de 101 licenciés hors événementiels)
- (3) Juges arbitres supérieurs qui peuvent se substituer à la contribution requise :
 - Juge arbitre national
 - Juge arbitre T1/T2 (20 ans mini)
 - Juge arbitre jeune T1 Excellence/T1 Performance/T1/T2/T3 (entre 15 et 20 ans) qui officient sur les championnats régionaux
- Qualification et validation des juges arbitres :
 - Qualification : licence pratiquant qualifiée mention joueur ou pratiquant indépendant ou blanche + attestation honorabilité
 - Validation (renouvellement):
 - Présent(e) au stage de rentrée
 - Satisfaction aux tests physiques
 - Note minimum de 12/20 aux tests écrits
 - Validation (nouveau):
 - 3 stages de formation
 - Satisfaction aux tests physiques
 - Note minimum de 12/20 aux QCM

ATTENTION: La licence pratiquant mention LOISIR n'est plus acceptée pour les arbitres.

Si l'une des contributions n'est pas remplie : -2 points au classement associée à la pénalité financière (cf. tableau des tarifs).

En cas de défaillance et à niveau de jeu égal, c'est l'équipe masculine qui sera pénalisée.

A SAVOIR:

DIPLOMES ENTRAINEURS : le diplôme de l'ex-animateur sera mis à jour automatiquement dans Gest'hand avec la nouvelle appellation. Pour les autres, il faut faire une demande d'équivalence (à voir avec le CTF)

CAS DES MUTATIONS:

- Un entraîneur qui mute **hors période officielle** reste comptabilisé pour le club quitté.
- Un juge-arbitre (ou JA) qui mute **pendant la période officielle** : sa fonction et ses arbitrages comptent pour le club quitté pour la saison en cours.

Un juge-arbitre (ou JA) qui mute hors période officielle : sa fonction et ses arbitrages comptent pour le club quitté pour la saison en cours + la suivante.

COMMISSION TECHNIQUE

Formes de jeu - championnats -9 ans, -11 ans, -13 ans et -15 ans

Les formes de jeu seront également reprises dans le mémento du Comité de début de saison pour une meilleure compréhension par tous (joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres). Cette saison, il y aura quelques modifications en ce qui concerne les catégories U13 et U15 (voir plus bas). Pour information, les formes de jeu seront identiques avec le Comité 17 pour les U13 et U15.

Une réunion de début de saison se tiendra en septembre avec les salariés des clubs qui ont des missions d'encadrement d'équipes « jeunes » puis une autre réunion sera organisée à mi-saison avec tous les entraîneurs des catégories -11 ans, -13 ans et -15 ans en janvier 2024.

Enfin, lors des journées de détection, une réunion entre les entraîneurs présents sera aussi mise en place durant la pause repas.

🗓 Agenda:

- ⇒ 28/09/2023 : réunion commission technique
- 01/10/2023 :

 réunion des entraîneurs (bénévoles et salariés) équipes jeunes U11 à U15
- **⊃** 19/10/2023 : réunion commission technique
- ⇒ 12/11/2023 : challenge CREDIT MUTUEL U13
- ⇒ 12/11/2023 : Formation ASSURER LA SECURITE DES PRATIQUANTS C1M2
- ⇒ 26/11/2023 :

 Formation ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS C1M1
- → 07/12/2023 : réunion commission technique
- ⇒ 23/12/2023 : formation ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS C1M1
- 29/01/2024 :

 ♣ réunion des entraîneurs (bénévoles et salariés) équipes jeunes U11 à U15
- 01/02/2024 : réunion commission technique
- ⇒ 21/03/2024 :

 □ réunion commission technique
- ⇒ 25/04/2024 : réunion commission technique
- **○** 04/07/2024 : réunion commission technique

MOINS DE 15 ANS FILLES



Ce qui est commun sur la catégorie -15 ans

Espace de jeu



40 x 20 m

Temps de jeu



2 x 25 min

Exclusion



2 min

Recommandation : la GB amène l'égalité numérique en attaque

Effectif



6 + 1 GBMixité non admise

Temps mort



de 2 par mi-temps. 1 seul temps mort dans les 5 dernières minutes.

3 par match mais pas plus

Modalités -15 ans filles

Taille du ballon



Taille 1 de qualité

Gardienne de but



Proposer plusieurs joueuses au poste durant le match

Jet de 7m



Au point de 7m

FDME



12 joueuses

Engagement



1ère MT : depuis la GB au coup de sifflet accordant le but adverse

2ème MT: au centre du terrain au coup de sifflet de l'arbitre

1^{ère} mi-temps

DE JEU

Repli agressif actif sur tout le terrain Dispositif étagé obligatoire en défense (système libre) La gardienne participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle

2^{ème} mi-temps

FORMES DE JEU

Dispositif et système libres, jeu à 6 contre 6 La gardienne de but participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre



IDÉES DE COACHING

- Effectuer des changements régulièrement
- Utiliser plusieurs joueuses sur le poste de gardienne de but
- Utiliser des dispositifs défensifs différents
- Permettre aux joueuses d'évoluer sur différents postes



- Favoriser les situations en supériorité numérique offensive
- Donner des repères sur le changement de statut
- Organisation du repli défensif actif
- Organisation de la montée de balle
- Occupation de l'espace et jeu sans ballon

MOINS DE 15 ANS GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -15 ans

Espace de jeu



40 x 20 m

Temps de jeu



2 x 25 min

Exclusion



2 min

Effectif



6 + 1 GBMixité non admise

Temps mort



de 2 par mi-temps. 1 seul temps mort dans les

3 par match mais pas plus

5 dernières minutes.

Modalités -15 ans garçons

Taille du ballon



Taille 2 de qualité

Gardien de but



Proposer plusieurs joueurs au poste durant le match

Jet de 7m



Au point de 7m

FMDE



12 joueurs

Engagement



1ère MT : depuis le GB au coup de sifflet accordant le but adverse

2ème MT: au centre du terrain au coup de sifflet de l'arbitre

1^{ère} mi-temps

DE JEU

Repli agressif actif sur tout le terrain Dispositif étagé obligatoire en défense (système libre) Le gardien participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle

2ème mi-temps

FORMES DE JEU

Dispositif et système libres, jeu à 6 contre 6 Le gardien de but participe au jeu en attaque placée et/ou à la montée de balle



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre



IDÉES DE COACHING

- Être ambitieux dans la récupération du ballon
- Être généreux dans l'effort individuel et collectif
- S'appliquer dans la passe et dans la réception du ballon
- Proposer plusieurs joueurs sur le poste de gardien de but

- Travailler différents systèmes et dispositifs défensifs
- Améliorer les savoir faire individuels et collectifs en défense
- Travailler sur le changement de statut
- Travailler l'enchaînement parade relance pour le gardien de but
- Amélioration de l'occupation de l'espace et du jeu sans ballon en attaque (relation base avant - base arrière)

MOINS DE 13 ANS FILLES



Ce qui est commun sur la catégorie -13 ans





40 x 20 m

Temps de jeu



3 x 15 min

Exclusion



2 min

FDME



Préconisée à 10 joueuses

Temps mort



1 par tiers temps

Effectif



1er tiers temps: 5 + 1 GB

2ème tiers temps: 6 + 1 GB 3ème tiers temps: 6 + 1 GB

Mixité non admise

Réducteur de buts



1er tiers temps: Oui 2ème tiers temps: Oui 3ème tiers temps: Non

Modalités -13 ans filles

Taille du ballon



Taille 0 de qualité

Gardienne de but



Proposer plusieurs joueuses au poste durant le match

Jet de 7m



A la zone

Engagement



1ère tiers temps: depuis la gardienne de but 2ème et 3ème tiers temps: au centre du terrain

1ère tiers-temps



Défense tout terrain, la gardienne de but participe à la montée de balle et/ou au jeu en attaque



2ème tiers-temps

FORMES DE JEU

Dispositif étagé obligatoire, repli actif sur tout le terrain à la perte du ballon et la joueuse qui inscrit un but doit sortir immédiatement après avoir marqué. Elle est remplacée par une autre joueuse.



3ème tiers-temps



Jeu à 6 contre 6, dispositif étagé et systèmes libres.

Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble du match.



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre

IDÉES DE COACHING

- Gérer les rotations sur le poste de gardienne de but
- Réguler les changements
- Varier les postes
- Faire jouer tout le monde



- Courses sans ballon en attaque
- Travailler différents systèmes de défense
- Travailler le changement de statut
- Faire jouer plusieurs filles au poste de GB et à différents postes offensifs

MOINS DE 13 ANS GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -13 ans





40 x 20 m

Temps de jeu



3 x 15 min



2 min

Mixité

FDME



Temps mort



1 par tiers temps

Effectif



1er tiers temps: 5 + 1 GB

2ème tiers temps: 6 + 1 GB

non admise 3ème tiers temps: 6 + 1 GB

Réducteur de buts



1er tiers temps: Oui 2ème tiers temps : Oui 3ème tiers temps: Non

Modalités -13 ans garçons

Taille du ballon



Taille 1 de qualité

Gardien de but



Proposer plusieurs joueurs au poste durant le match

Jet de 7m



Au point de 7 m

Engagement



1er tiers temps : depuis le GB

2ème tiers temps : au centre du terrain 3ème tiers temps : depuis le gardien

1ère tiers-temps



Défense tout terrain, le gardien de but participe à la montée de balle et/ou au jeu en attaque placée

2ème tiers-temps



Dispositif étagé obligatoire, repli actif sur tout le terrain à la perte du ballon et le joueur qui inscrit un but doit sortir immédiatement après avoir marqué. Elle est remplacée par une autre joueuse.



3ème tiers-temps



Jeu à 6 contre 6, dispositif étagé et système libres.

Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble du match.



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre



IDÉES DE COACHING

- Gérer les rotations sur le poste de gardien de but
- Faire jouer tout le monde et à différents postes
- Favoriser les solutions collectives prioritairement et pas exclusivement individuelles



- Développer le jeu sans ballon en attaque
- Travailler le jeu avec un joueur dedans (Pivot)
- Développer le jeu en supériorité offensive et en infériorité numérique défensive
- Travailler la défense étagée sur 2 lignes
- Travailler le changement de statut



MOINS DE 11 ANS GARÇONS & FILLES







40 x 20 m

Temps de jeu



3 x 12 min

Exclusion



1 min

Temps mort



1 par mi-temps

Effectif



1er tiers temps: 5 + 1 GB

2ème tiers temps: 5 + 1 GB 3ème tiers temps: 6 + 1 GB Mixité non admise



Obligatoires

pendant tout le match

Réducteur de buts

Taille du ballon



Taille 0 de qualité

Gardien.ne de but



Proposer plusieurs joueur.euse.s au poste durant le match

Jet de 7m



A la zone

Engagement



1er tiers temps : depuis le.la GB

2ème tiers temps : du centre du terrain 3ème tiers temps : du centre du terrain

1^{ère} tiers-temps



Défense libre tout terrain Jeu libre en attaque Repli défensif actif sur tout le terrain

2^{ème} tiers-temps



FORMES DE JEU Défense libre

Le.la GB apporte la supériorité numérique en attaque Jeu avec un pivot (à minima) en attaque Repli défensif actif sur tout le terrain





Défense avec un dispositif étagé / Jeu avec un pivot en attaque (à minima)
Repli défensif actif sur tout le terrain

Le.la joueur.euse qui inscrit un but doit sortir immédiatement après avoir marqué.
Il. Elle est remplacé.e par un.e autre joueur.euse



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre



- Générer de l'activité chez le.la joueur.euse
- Appréhender le jeu avec un.e joueur.euse à l'intérieur de la défense (pivot)
- Développer les intentions défensives au travers des dispositifs défensifs
- Courir pour recevoir sa balle
- Être en capacité de s'organiser en attaque pour menacer le tir à chaque réception de balle



IDÉES DE COACHING

- Gérer la fatigue physique au travers de nombreuses rotations
- Faire évoluer plusieurs joueur.euse.s au poste de gardien.ne de but et pivot
- Faire jouer tout le monde



- Travailler sur la répartition dans l'espace
- Travailler sur le changement de statut
- Travailler sur la relation passeur-réceptionneur
- Travailler avec un pivot
- Travailler les intentions défensives : Agir sur mon adversaire direct



MOINS DE 9 ANS GARÇONS & FILLES



Espace de jeu



Demi terrain (largeur 40 x 20 m)

Temps de jeu



Tournoi à 3 équipes : 2 x 8 min Tournoi à 4 équipes : 1 x 12 min

Exclusion



1 min

Temps mort



1 par temps de jeu

Effectif



3 + 1 GB

Mixité admise

Équipement



Minibuts

Taille du ballon



Taille 00 de qualité

Gardien.ne de but



Proposer plusieurs joueur.euse.s au poste durant le match

Jet de 7m



A la zone

Engagement



Depuis le.la gardien.ne sans coup de sifflet



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre



MOINS DE 7 ANS GARÇONS & FILLES



Ce qui est commun sur les plateaux -7 ans

Espace de jeu

$\frac{1}{2}$ terrain $\frac{1}{20}$ x 10 m + mini-but

Effectif



3+1GB

Taille du ballon



Taille 00 de qualité ou Ballons plastiques éducatifs souples

Ateliers



ateliers de 10 min chacun (inspiré par la mallette FFHB)

Au moins 1 de chaque thématique :

- Aisance corporelle
 - Espace / Duel
- Confrontation collective

Pause / Repos



Prévoir des temps de repos entre les ateliers et les oppositions. Les ajuster en fonction du nombre de participants et de la fatigue des jeunes

Opposition



1 opposition de 10 min (adapter en fonction du nombre) (non obligatoire si nombre limité)



Mélanger les joueur.euse.s de chaque club, à minima sur les ateliers



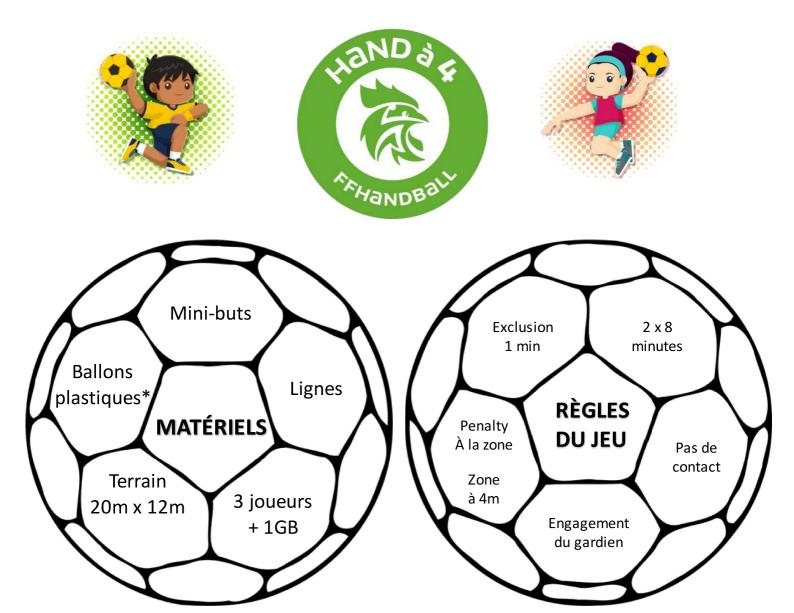
Insister sur la partie convivialité des plateaux avec goûters.



+ Tout autre atelier qui pourrait donner envie aux enfants de revenir et de prendre du plaisir à y participer (coloriage, maquillage, déguisement...)



Licences événementielles autorisées.



*Taille en fonction de la catégorie d'âge

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES					
OCCUPATION	CAPACITÉ	POLYVALENCE	INITIATIVE DES NON		
DE L'ESPACE	ATHLÉTIQUE	DES ACTEURS	PORTEURS DE BALLE		

Détection/Challenge d'automne

Organisation

Le Challenge d'automne CREDIT MUTUEL sera organisé le dimanche 12 novembre avec les U13 garçons et filles et permettra d'évaluer et détecter les jeunes de la génération 2011/2012. Cette détection se jouera sous forme de Challenge HAND à 4 (3 joueurs + 1 gardien de but), sans forme de jeu, chaque club pouvant engager autant d'équipes qu'il le souhaite. L'objectif demeure toujours d'effectuer 100% de détection.

Pour compléter cette opération, une journée regroupée pour les U13 sera proposée début 2024 (les matchs de championnat se joueront sur un lieu unique).

Concernant la génération 2009, elle sera suivie et observée lors des matchs de championnat -15 ans en début de saison par des cadres de la Commission Technique présents dans les tribunes.

Enfin, la Commission Technique se servira du Rassemblement Mini Hand pour commencer une première détection sur la catégorie -11 ans.

L'équipe technique départementale sera chargée toute la journée de rencontrer les jeunes et les cadres et de leur expliquer les détections, sélections, la formation du jeune joueur.

Suivi des générations

Afin de réaliser un suivi sur les générations entrantes et sortantes, la commission propose la mise en place de rencontres entre les sélections départementales générations 2010 et celles de la génération 2009 (qu'on appelle « N+1 ») lors des stages des sélections.

Sélections départementales

Les stages de la sélection départementale pourront avoir lieu soit le samedi de 14 h 00 à 16 h 30 (quand il n'y a pas de match de championnat dans les catégories -13 et -15 ans), soit le dimanche de 10 h 00 à 12 h 30, soit le dimanche de 10 h 00 à 15 h 00. Par ailleurs, davantage de stages de 2 ou 3 jours seront proposés pendant les vacances scolaires pour réduire les stages qui se déroulent le lendemain d'une journée de championnat. Certains stages pourront être organisés en commun avec le CD17.

Les clubs seront sollicités pour prêter leurs installations afin de réaliser ces stages des sélections départementales.

Encadrement des sélections féminines :

- Responsable de la filière féminine : Jean-Etienne MATTIUZZO
- Génération 2010 : Matyas BARATON et Jean-Etienne MATTIUZZO
- Génération 2011 : Jean-Etienne MATTIUZZO, Romain BONNET et Emilien LARRIERE

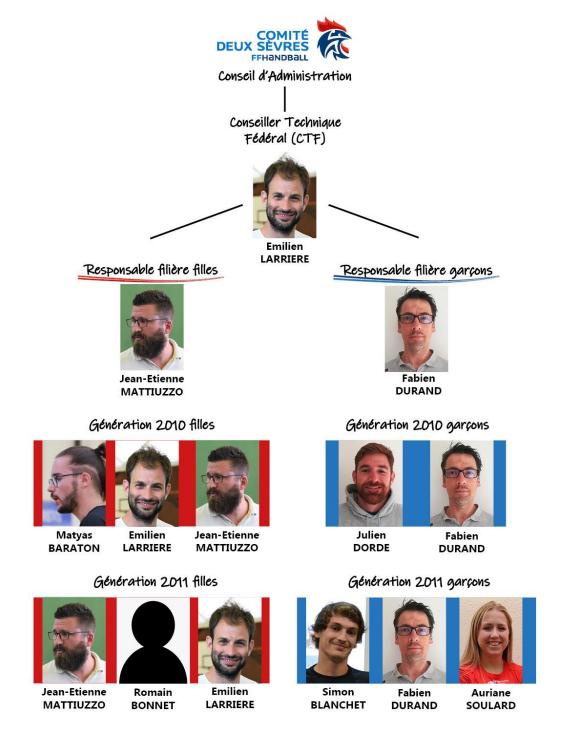
Encadrement des sélections masculines :

- Responsable de la filière masculine : Fabien DURAND
- Génération 2010 : Julien DORDE et Fabien DURAND
- Génération 2011 : Simon BLANCHET, Auriane SOULARD et Fabien DURAND

Encadrement spécifique pour les gardiennes et gardiens de but : Carmen BUCUR. La Commission a l'objectif de renforcer le travail d'accompagnement autour du poste de gardien de but pour la saison 2023/2024.

Emilien LARRIERE, Conseiller Technique Fédéral du Comité, assure la coordination et la responsabilité de l'ensemble des sélections départementales.

Trombinoscope cadres technique



Axes de travail des sélections féminines d'août à mai Génération N (année 2010 pour la saison 2023/2024)

Pour les joueuses de champ :

Août-septembre (2 jours de stage)

- •Thème 1 : amélioration des savoir-faire individuels en défense
- •Thème 2 : Se projet vers l'avant à la récupération du ballon

Octobre-décembre (5 jours de stages + ICR)

- •Thème 1 : mise en place de la défense 1-5 de zone
- •Thème 2 : amélioration du jeu sans ballon en attaque

Janvier-février (2 jours de stage + ICR)

- •Thème 1 : améliorer le jeu sur grand espace (timing, étagement, écartement, prise de vitesse du repli défensif)
- •Thème 2 : attaquer une défense à partir d'une rentrée en deuxième pivot

Mars-mai (4 jours de stage + ICN)

- •Thème 1 : améliorer la défense 1-5 (couvrir le pus grand espace, engager le duel)
- •Thème 2 : améliorer la relation base arrière/bas avant

Pour les gardiennes de but (d'août à mai) :

- Capacité à vite récupérer le ballon après un arrêt ou un but
- Relancer vite

- Supériorité pour l'attaque
- Compréhension du jeu
- Joueuse polyvalente
- Athlétisation euse

Privilégier le travail de placement/ déplacement à la parade

Déplacement

 Déplacements rapides, efficaces et équilibrés.

Positionnement

- Face à la balle entre le ballon et le milieu du but
- Voir ses mains

Axes de travail des sélections masculines d'août à mai Génération N (année 2010 et 2009 nés entre sept. et déc. pour la saison 2023/2024)

Pour les joueurs de champ :

Août-septembre (2 jours de stage)

- •Thème 1 : Répartition et gagner ses duels défensifs en homme à homme
- •Thème 2 : Se projet vers l'avant contre une défense pas replacée (occupation rapide de son poste en montée de balle , respect écartement rythmes- étagement)

Octobre-décembre (5 jours de stages + ICR)

- •Thème 1 : Répartition et gagner ses duels défensifs en 1/5 homme à homme contre la rentrée d'un joueur
- •Thème 2 : Exploitation du surnombre contre une défense pas organisée

Janvier-février (2 jours de stage + ICR)

- •Thème 1 : Améliorer les désalignement-alignement défensifs
- •Thème 2 : Le jeu autour du pivot dans tous les secteurs offensifs avec exploitation

Mars-mai (4 jours de stage + ICN)

- •Thème 1 : Défense intentionnelle : Harceler le porteur de balle dans le plus petit espace et dissuader (passe courte) intercepter (passe longue)
- •Thème 2 : Temps fort d'un joueur de la base arrière ou ailier en attaque = jeu en continuité offensive

Pour les gardiens de but (d'août à mai) :

 Capacité à vite récupérer le ballon après un arrêt ou un but

> Relancer vite

Temps de pré parade sur menace du porteur Temps de parade sur ballon à hauteur d'épaule = indice d'impact

Pré parade Parade

Déplacement

Positionnement

 Déplacements rapides, efficaces et équilibrés. Face à la balle entre le ballon et le milieu du but
 Voir ses mains

Calendrier prévisionnel des stages et compétitions 2010 :

Date	2010 Garçons	2010 Filles
Dimanche 27 et lundi 28 août	CERIZAY	CERIZAY
Dimanche 1er octobre	10h - 15h	10h - 15h
Dimanche 22 au mardi 24 octobre	10h - 17h	10h - 17h
ICR 04 novembre (garçons) et 5 novembre (filles)	A définir	A définir
Dimanche 26 novembre	10h - 15h	10h - 15h
Dimanche 07 janvier	10h - 15h	10h - 15h
ICR 14 janvier (filles) et 15 janvier (garçons)	A définir	A définir
Dimanche 11 février	10h - 15h	10h - 15h
Vendredi 1er et samedi 2 mars	10h - 16h	10h - 16h
Dimanche 24 mars (Interligues à Celles sur Belle)	10h - 15h	10h - 15h
ICN samedi 30 et dimanche 31 mars	A définir	A définir
Dimanche 26 mai	9h30 - 12h30	9h30 - 12h30

Calendrier prévisionnel des stages et compétitions 2011 :

Date	2011 Garçons	2011 filles
Dimanche 12 novembre Challenge Crédit Mutuel	9h - 17h	9h - 17h
Dimanche 26 novembre	10h - 15h	10h - 15h
Dimanche 11 février	10h - 15h	10h - 15h
Dimanche 24 mars (Interligues à Celles sur Belle)	10h - 15h	10h - 15h
Dimanche 14 avril au mardi 16 avril	10h - 17h	10h - 17h
Mercredi 8 mai (sous réserve)	9h - 18h	9h - 18h
Dimanche 26 mai	9h30 - 12h30	9h30 - 12h30
Dimanche 9 juin	10h - 15h	10h - 15h
ICR samedi 15 juin ou dimanche 16 juin	A définir	A définir

Pour rappel, les entraînements des sélections sont ouverts à tous, il ne faut pas hésiter à venir partager et échanger sur ces temps de la sélection.

Sections sportives

Lycée agricole Jacques Bujault à Melle



Une section sportive départementale au lycée agricole de Melle est également ouverte depuis la rentrée 2019, en lien avec le club de Lezay principalement. Ce projet est soutenu par le Comité qui apporte une aide dans la formation des élèves en leur proposant de participer aux modules associatifs de l'architecture des formations.

En lien avec le comité départemental, le HBC Celles-sur-Belle-MEP a ouvert une section sportive féminine au lycée du Haut Val de Sèvre à St Maixent depuis septembre 2021. Le Comité accompagnera encore ce projet via l'intervention de son technicien (1 entraînement par semaine) en collaboration avec les salariés du club de Celles-sur-Belle pour animer les séances ainsi qu'une dotation matérielle.



Section Sportive College François Albert

Collège François Albert à Celles-sur-Belle

Section sportive scolaire locale : le club de HBC Celles-sur-Belle-MEP poursuit son travail avec sa section sportive scolaire locale au collège François Albert qui concerne tous les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème} et qui est ouverte à l'ensemble des licenciées après avoir satisfait aux tests d'entrée.

Collège Gérard Philippe à Niort

Une section sportive mixte ouvrira à la rentrée 2023 au collège de Niort. L'encadrement est assuré par les éducateurs salariés du club de Niort HBS. Les tests d'entrée ont eu lieu le mercredi 10 mai 2023.



Collège Jacques Prévert à Moncoutant

Une section sportive mixte ouvrira à la rentrée 2023 au collège Jacques Prévert. L'encadrement et le suivi seront assurés par le professeur d'EPS, les éducateurs du club de SA Moncoutant et un coordonateur pour faire le lien sportif et scolaire. Les tests d'entrée ont eu lieu le mercredi 7 juin 2023.

Handball en milieu scolaire

Le Comité proposera un projet de championnat départemental de Hand à 4 à l'UNSS entre janvier et mai 2024.

USEP

Projet Citoy'hand: travail collaboratif avec les collèges qui visent un enseignement pluridisciplinaire pour faire découvrir et valoriser le handball à travers un cycle de 12 unités pédagogiques. Le projet est disponible auprès du CTF pour l'ensemble des clubs qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Une convention a été signée avec l'USEP pour permettre l'intervention des clubs via des séances handball sur les niveaux CP à CM2. Pour les écoles maternelles, le Comité proposera une formation baby hand aux enseignants ainsi qu'un cylce de 6 séances dans les écoles. L'USEP est toujours engagée avec le Comité dans le projet « Handballonsnous » via des rencontres entre écoles en fin d'année scolaire.

Classes à horaires aménagés

Une classe à horaires aménagés est toujours en place à Bressuire au collège privé Notre Dame, à Moncoutant ainsi qu'à La Mothe St Héray et à Prahecq.

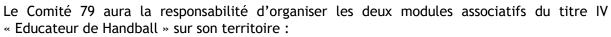
Formation des cadres techniques

Diplômes fédéraux

Responsable des formations : Emilien LARRIERE.

Intervenants: Fabien DURAND, Jean Etienne MATTIUZZO, Anita DOYEN.





- Accompagner les pratiquants C1M1 : dimanche 26 novembre de 9h00 à 17h00 à Parthenay et samedi 23 décembre de 9h00 à 17h00 à La Mothe
- Assurer la sécurité des pratiquants C1M2 : dimanche 12 novembre de 9h00 à 17h00 à La Mothe

Pour toute inscription, il faut se référer au <u>GUIDE DES FORMATIONS</u> de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et s'inscrire de manière personnelle via le site dédié <u>CAMPUS DES HANDBALLEURS</u>:

ATTENTION: une session sera organisée sur le territoire deux-sévrien. En revanche, il sera possible de s'inscrire dans un autre département néo-aquitain sur d'autres dates.

Contact FORMATIONS: Emilien LARRIERE 06.87.81.03.38.

Temps de formation entraîneurs des « équipes jeunes » Le Comité proposera :

- une réunion des entraîneurs (lundi 29 janvier à Parthenay)
- l'envoi des séances réalisées avec les sélections
- une intervention 1 fois par an en visite dans les clubs avec les responsables techniques des sélections départementales : Fabien Durand, Jean-Etienne Mattiuzzo et Emilien Larrière (CTF).

Autres temps de formation

Cafés techniques

Objectifs:

- Proposer une circonstance de formation innovante de l'expertise locale
- Développer la culture handball et de la formation initiale
- Entretenir une dynamique de formation de cadres différentes de celles existantes

Les objectifs restent les mêmes que les saisons passées, mais l'ambition en se concentrant sur 3 temps par saison maximum

Ces circonstances seront ouvertes à tous, bénévoles comme salariés, licenciés ou non.

Dates:

- Dimanche 1^{er} octobre 2023 (10 h 12 h 30)
- Samedi 10 février 2024 (10 h 12 h 30)
- Jeudi 23 mai 2024 (19 h 30 21 h 30)

Filières 79

Filière 79 HBC CELLES-SUR-BELLE MEP U17 NAT

5 clubs ont signé une convention pour permettre à leurs jeunes espoirs féminins d'évoluer au niveau -17 ans Championnat de France. Les joueuses gardent leur licence dans leur club d'origine, jouent en équipe Filière 79-HBC Celles-sur-Belle MEP ou dans leur club, et elles participent à un travail collaboratif entre la Filière 79-HBC Celles-sur-Belle MEP et leur club. Le travail en commun doit permettre à tous d'être gagnant, de faire progresser les joueuses individuellement et collectivement, et d'élever le niveau général global des clubs signataires de la convention pour la catégorie -18 ans.

Les clubs signataires : HBC Celles-sur-Belle-MEP (club porteur), Niort HBS, Prahecq, Lezay et HB Sud 79.

Filière HBC PRAHECQ U18 REGION

Une seconde convention Filière 79 a été créée. L'équipe sera portée par le HBC Prahecq et évoluera en championnat U18 régional. C'est un travail complémentaire et collaboratif avec l'équipe qui évolue en U17 National.

Les clubs signataires de cette seconde équipe : HBC Prahecq (club porteur), HBC Celles-sur-Belle-MEP, HB Sud 79, Niort (Lezay n'a pas souhaité s'engager dans ce projet pour la saison 2023/2024).

Le Comité apportera une aide dans la coordination de ces deux équipes. Par ailleurs, le projet Filière 79 sera lié au projet de la section sportive du lycée du Haut Val de Sèvre à St Maixent car l'entraîneur de l'équipe Filière 79 U17 National sera le même que celui de la section sportive, 2 séances par semaine seront partagées et un lien plus fort sera mis en place.

Autres offres de pratique



Hand'fit

Le Comité souhaite renforcer le développement de cette pratique en proposant aux clubs des séances gratuites pour tester cette nouvelle offre.

Par ailleurs, le Comité peut prêter le matériel nécessaire (kit Hand'fit).

Une formation « Coach Hand'fit » est proposée par l'ITFE et une initiation sera proposée par la Ligue Nouvelle-Aquitaine en lien avec le Comité.

Hand à 4

Cette pratique sera déclinée sous forme de : actions Hand à 4 au collège en lien avec l'UNSS entre janvier et mai

les mercredis du hand à 4 en septembre 2023 : chaque club doit proposer un créneau de pratique hand à 4 un mercredi (à minima) au mois de septembre sous forme de journée « PORTES OUVERTES ». Le Comité offrira les goodies à chaque participant.





Altesses

Création du challenge « Les Altesses » : challenge qui est réservée à la pratique féminine de personnes âgées de plus de 35 ans qui souhaitent poursuivre l'activité handball sous une forme non compétitive et dans un cadre plus restreint en terme de nombre.

Ce challenge s'organisera autour de rencontres en semaine

Beach Handball

Le Comité proposera la poursuite du challenge de beach handball en visant 4 étapes en juin/juillet 2024 en se servant des supports en place dans les communes et les clubs qui font pratiquer l'activité sportive sur sable. Par ailleurs, la Commission souhaite proposer des stages pour former une sélection départementale (génération 2009/2010) qui participerait aux Intercimotés de Beach Handball en mai/juin 2024.





Handball loisir

Un calendrier revalorisé avec plus de matchs soit 1 tous les 15 jours. Début des rencontres plus tôt dans la saison à la demande des clubs dans la mesure du possible et en fonction des engagements d'équipes.

Baby hand

Actions en lien avec l'USEP et formations des professeurs des écoles + interventions dans les écoles maternelles.

Une formation Animateur Baby Hand est possible aussi au sein de la Ligue Nouvelle Aquitaine, via l'ITFE.



TOENSEA DE LA COMPANDE DEL COMPANDE DE LA COMPANDE DEL COMPANDE DE LA COMPANDE DEL COMPANDE DE LA COMPANDE DEL COMPANDE DE LA COMPANDE DE LA

Hand fauteuil / HandEnsemble

Reconduction du tournoi en octobre avec l'UNSS et le Sport Adapté

Le Comité propose aux clubs intéressés de les accompagner dans la création d'une section Hand'fauteuil.

Projet de s'associer à « Café Joyeux » (cafés et restaurants qui contribuent à l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap mental et cognitif) pour mettre en place des Cafés Techniques destinés à valoriser la pratique et l'insertion des personnes à handicap

Rassemblement Mini Hand (janvier/février 2024) pour les -9 ans et -11 ans



Carré des présidents

 Projet visant à réunir les présidents de tous les clubs dans des moments informels et avec un expert d'une thématique précise. 4 réunions du Carré des présidents auront lieu dans la saison dans des endroits conviviaux.

Flash Hand

 Relance de cet événement en accord avec les dirigeants du SC Parthenay en décembre 2023

All Star Game

•Réédition du All-Star Game en juin 2024 avec des joueurs de l'ensemble des clubs deuxsévriens afin que tout le monde se retrouve pour une grande « Fête du handball »

Partenariat USEP

 Convention avec l'USEP pour le projet
 Handballonsnous » (d'octobre 2023 à juin 2024)

Stage d'été

 Stage à Anglet pour les 11-17 ans du 8 au 12 juillet 2024. En collaboration avec le club de Côte Basque Handball, ce stage réunira au maximum 36 ieunes. Plusieurs formules possibles: pension complète avec transport, pension complète sans transport, demi-pension

Visites des clubs

 Renouveler les visites de club par le CTF du Comité afin d'accompagner les clubs dans leur projet sportif/associatif , les aider pour solutionner les éventuels freins à leur développement et être toujours au contact de la réalité des structures du territoire.

Défis entre elles

 Actions de découverte pour la promotion du handball féminin

Handball Tour

 Labellisation d'actions à destination des plus jeunes organisés dans les clubs de mai 2024 à septembre 2024

COMMISSION COMMUNICATION

Evénements à valoriser

- Flash Hand
- All star game
- Hand ensemble
- Rassemblement minihand
- Challenge « Les Altesses »

Lutte contre les incivilites

- Mois de l'Esprit Sportif avec challenge courant janvier 2024
- Proposer un atelier en réunion de rentrée ou d'autres circonstances pour informer sur les démarches
- Proposer une soirée-débat pour sensibiliser sur les incivilités

Jeux concours / tombolas

Diversifier la forme des jeux concours : sur les réseaux sociaux (Facebook / Instagram), mais aussi par e-mail sur la newsletter. Reprendre des abonnements pour les matchs de Celles-sur-Belle pour les proposer aux jeux concours ou les offrir aux partenaires.

Proposer des tombolas aux demi-finales et finales de Coupe des Deux-Sèvres.

Référents de la communication

Continuer à s'appuyer sur le groupe Whatsapp pour annoncer les événements grand public (à destination des licenciés et non licenciés), les sondages etc..

Valorisation des actions et des acteurs

Communiquer sur les missions « invisibles » du Comité et sur les membres qui forment le Conseil d'Administration souvent connus dans les clubs mais pas par leurs missions au sein du Comité. Ce travail a été mis de côté suite au congé maternité de Lucie Rapin.

COMMISSION EQUIPEMENTS

Classement des salles

Le classement, qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité d'une installation aux règles fédérales est une démarche incontournable préalable à la pratique du handball en compétition.

Il est attribué, sur présentation d'un dossier spécifique, par la commission nationale des statuts et de la réglementation - division Équipements.

Ce dossier est établi par le club concerné utilisateur de l'équipement, ou, en l'absence de club résident, par la ligue concernée, selon une procédure informatique adaptée.

En premier lieu, il appartient au club, en relation avec le propriétaire ou le gestionnaire de la salle, de saisir directement par la procédure informatique l'ensemble des informations relatives aux caractéristiques de l'installation. Ces informations doivent ensuite être validées par le responsable « Équipements » territorial.

La saisie de ces informations est une condition préalable obligatoire à l'établissement de la fiche de demande de classement.

Le classement est payant (cf. tarifs).

✓ Constitution du dossier :

1) La fiche de demande de classement préétablie à partir des informations saisies dans le système informatique fédéral, et complétée par le relevé de l'éclairement aux points indiqués et par les dimensions des zones de sécurité.

Cette fiche est transmise obligatoirement par courrier électronique à la ligue régionale concernée et, seulement pour les demandes relatives à des salles de classe 1 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de LNH, LFH et ProD2 ainsi qu'à des salles de classe 1 ou 2 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de D2 féminine sous statut VAP, à la fédération.

- 2) Les plans de l'installation, comprenant :
- un plan d'ensemble représentant l'aire de jeu avec son tracé, les dégagements, les tribunes et leur accès, et tous les locaux annexes,
- une coupe du bâtiment suivant les axes longitudinal et transversal du terrain,
- un plan de détail des vestiaires et douches,
- 3) le rapport d'essai de la couche support du revêtement de sol selon la norme NF P 90202,
- 4) le rapport d'essai en laboratoire selon la norme EN 14904 du revêtement de son devant être installé.
- 5) le rapport d'essai sur site du revêtement de sol par un laboratoire accrédité,
- 6) une copie de l'arrêté municipal autorisant l'ouverture du bâtiment au public.

Pour les demandes relatives à des salles de classe 1 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de LNH, LFH et ProD2 ainsi qu'à des salles de classe 1 ou 2 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de D2 féminine sous statut VAP, ces documents sont transmis directement à la commission nationale des statuts et de la réglementation -division Équipements.

Pour les autres demandes, ces documents sont transmis à la ligue régionale concernée, qui, après vérifications, les transmet au responsable de secteur de la commission nationale des statuts et de la réglementation - division Équipements.

Dans tous les cas, ils doivent être accompagnés :

- d'une copie de la fiche de demande de classement mentionnée en 1), dûment datée et signée par le président du club (avec tampon du club),
- du rapport de visite et des propositions éventuelles du responsable « Équipements » territorial, datés et signés.

√ Reconduction de classement

- Les salles de classe 1 et 2 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement tous les 5 ans,
- Les salles de classe 3 et 4 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement lorsque des travaux importants sont réalisés dans le volume de l'aire de jeu.

Usage des colles et résines

✓ Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

✓ Interdiction de toutes colles et résines

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.
- le responsable de salle du club recevant doit mettre à la disposition de chaque équipe un ballon par joueur inscrit sur la feuille de match

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

NOTES PERSONNELLES

CLUB **FAT AIRVAULT**

N° AFFILIATION 60 79 039

Mail fédéral

6079039@ffhandball.net

Adresse postale

14 rue de Brelucan 79600 AIRVAULT

Gymnases Augustin Bordage

2 rue Pierre Laille 79600 AIRVAULT 05.49.75.32.60

Correspondance **COCHARD Florent**

06.33.71.26.76 florentcochard@yahoo.fr

Contacts

Présidence **FAUTRÉ William**

06.82.19.25.80 ouioui18@hotmail.fr

Salle Annexe

2 rue Pierre Laille 79600 AIRVAULT 05.49.75.32.60

Secrétariat **COCHARD Florent**

06.33.71.26.76 florentcochard@yahoo.fr

Trésorerie **PRAUD Sophie**

06.16.32.14.29 so.praud@laposte.net

Arbitrage LAURENTIN Stéphane

06.84.46.04.53 laurentin.stephane@hotmail.fr

Communication **FAUTRÉ William**

06.82.19.25.80 ouioui18@hotmail.fr

Couleurs maillots Jeu n°1 **ORANGE**

Jeu n°2 **VIOLET** Jeu n°3

Technique **FAUTRÉ William**

06.82.19.25.80 ouioui18@hotmail.fr

Minihand **LAURENTIN Sabrina**

06.76.94.15.03 laurentin.sabrina@icloud.com

Site Internet



N° AFFILIATION 60 79 050

Mail fédéral 6079050@ffhandball.net

Gymnases

Salle intercommunale rue de courteilles **79170 BRIOUX SUR BOUTONNE** 05.49.29.51.42

CLUB **AVENIR BRIOUX**

Adresse postale

place du Champ de Foire 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

Correspondance

NEUVIALLE Christophe

06.86.71.47.62 christophe.neuvialle@wanadoo.fr

Contacts

Présidence HAYE Thomas

06.83.54.13.00 thomas.haye0825@orange.fr

Secrétariat **FERRE Véronique**

06.29.70.91.71 veronique.fevrier@orange.fr

Trésorerie **CHASSIN Jérôme**

06.83.12.10.64 caro.dje@orange.fr

Arbitrage **HAYE Thomas**

06.83.54.13.00 thomas.haye0825@orange.fr

Communication **NEUVIALLE Christophe**

06.86.71.47.62 christophe.neuvialle@wanadoo.fr

Couleurs maillots Jeu n°1

BORDEAUX

Jeu n°2 **BLEU**

Jeu n°3

Technique **CLERC Richard**

06.25.46.86.89 richard-clerc@orange.fr

Minihand **CHASSIN Jérôme**

06.83.12.10.64 caro.dje@orange.fr

CLUB HBC BRESSUIRAIS

N° AFFILIATION 60 79 037

Mail fédéral

6079037@ffhandball.net

Adresse postale

11 place de l'Hôtel de Ville 79300 BRESSUIRE

Gymnases Alain Métayer

15 rue de Malabry 79300 BRESSUIRE 05.49.65.39.97

Correspondance **GEFFARD Olivier**

06.07.50.69.73 oliviergeffard33@gmail.com

Contacts

Co-Présidence **BIRONNEAU Emmanuel**

06.23.25.64.44 emmanuelbironneau.hbcbressuire@gmai I.com

LEP Vinci

Rue du Père Martin 79300 BRESSUIRE 05.49.81.29.00

Co-Présidence **GAGNANT Pierre-Alexandre**

06.85.08.42.86 pierre.alexandre.gagnant@gmail.com

Co-Présidence PREAULT Freddy

06.76.92.27.72 freddy.preault@wanadoo.fr

Secrétariat **GEFFARD Olivier**

06.07.50.69.73 oliviergeffard33@gmail.com

Trésorerie AIRAULT Emilie

06.58.09.08.85 emilie.airault@hcbressuirais.fr

Arbitrage **FERCHAUD Octavien**

06.28.84.49.82 octavienferchaud.hbcbressuire@gmail.co m

Communication **BOUBET Mickaël**

06.16.66.55.38 jos587@hotmail.fr

Couleurs maillots

Jeu n°3

Jeu n°1 **ROUGE** Jeu n°2 **BLEU**

Technique **FAVRAU Léa**

07.69.46.28.81 lea.favrau@hcbressuirais.fr

Minihand **FAVRAU Léa**

07.69.46.28.81 lea.favrau@hcbressuirais.fr

Site Internet



CLUB HBC CELLES S/BELLE **MELLOIS EN POITOU**

N° AFFILIATION

60 79 004

Mail fédéral 6079004@ffhandball.net

Adresse postale

6 rue des Mésanges 79370 CELLES S/ BELLE

Gymnases Salle Jaune

Parc de la Boissière rue des Cèdres 79370 CELLES S/ BELLE

Correspondance

COLLIN Anaïs

06.71.65.31.29 6079004@ffhandball.net

Contacts

Présidence VIGNIER Frédéric

06.08.92.44.91 president.hbccmep@gmail.com

Salle Verte

Parc de la Boissière rue des Cèdres 79370 CELLES S/ BELLE

Secrétar<u>iat</u> **COLLIN Anaïs**

06.71.65.31.29 6079004@ffhandball.net

Trésorerie **MORISSET Jean-Marie**

06.07.60.48.81 j.morisset@gmx.fr

Arbitrage **BABINOT** Sarah

06.42.49.70.88 famillebabinot@yahoo.com

Communication **COLLIN Anaïs**

06.71.65.31.29 6079004@ffhandball.net

Couleurs maillots

Jeu n°1 **ROUGE** Jeu n°2 **NOIR**

Jeu n°3

Technique **MATTIUZZO Jean-Etienne**

06.21.29.43.36 je.mattiuzzo@gmail.com

Minihand COLLIN Anaïs

06.71.65.31.29 6079004@ffhandball.net

CLUB CO CERIZAY HB N° AFFILIATION 60 79 005

Mail fédéral

6079005@ffhandball.net

Adresse postale

35 rue de Longchamps 79140 CERIZAY

Contacts

Gymnases Salle Léo Lagrange

Rue Alain Mimoun 79140 CERIZAY 05.49.80.11.32 Correspondance AURIAULT Arthur

07.88.83.33.03 6079005@ffhandball.net Présidence AURIAULT Arthur

> 07.88.83.33.03 6079005@ffhandball.net

Salle Paul Rabouant

Rue du Gué de l'Epine 79140 CERIZAY Secrétariat TOUCHARD Julie

06.07.34.74.55 6079005@ffhandball.net Trésorerie BODIN Jérémy

06.69.05.44.78 6079005@ffhandball.net

Arbitrage AURIAULT Arthur

07.88.83.33.03 6079005@ffhandball.net Communication AURIAULT Arthur

07.88.83.33.03 6079005@ffhandball.net

Couleurs maillots

Jeu n°1

BLEU Jeu n°2

BLANC

Jeu n°3

Technique AURIAULT Arthur

07.88.83.33.03 6079005@ffhandball.net Minihand

Site Internet



CLUB
HB CHAMPDENIERSMAZIERES

N° AFFILIATION

60 79 043

Mail fédéral

6079043@ffhandball.net

Adresse postale

CSC Place Saint Antoine 79220 CHAMPDENIERS

Gymnases Salle Omnisports

Chemin du Pré de l'Eteuf 79220 CHAMPDENIERS 05.49.25.87.38 Correspondance

TEXIER Christophe 06.28.46.23.10 karine.texier79@free.fr Contacts

Co-Présidence RENAUDEAU Clément

06.11.16.29.86 clement-renaudeau@outlook.fr

Gymnase Champdeniers

Chemin du Pré de l'Eteuf 79220 CHAMPDENIERS Correspondance LESPAGNOL Michèle

06.71.84.49.56 lespagnolmi@gmail.com

Co-Présidence TEXIER Christophe

06.28.46.23.10 karine.texier79@free.fr

Gymnase Mazières

Rue du Champ Martin
79310 MAZIERES-EN-GATINE

Secrétariat LESPAGNOL Michèle

06.71.84.49.56 lespagnolmi@gmail.com Trésorerie MICHONNEAU Sandra

06.30.07.36.39 sandra.michonneau79@orange.fr

Arbitrage RENAUDEAU Clément

06.11.16.29.86 clement-renaudeau@outlook.fr

Communication PEIGNON Marie

06.11.16.29.86 mpeignon@laposte.net

Couleurs maillots Jeu n°1

BLANC ET BLEU Jeu n°2

BLEU

ORANGE ET BLEU Jeu n°3 Technique STHEMER Aurélien

06.78.18.18.40 rsthmer@gmail.com Minihand POUSSARD Magali

06.76.99.40.02 magali.poussard@orange.fr

CLUB HBC CHAURAY LA **CRECHE**

N° AFFILIATION

60 79 027

Mail fédéral 6079027@ffhandball.net

Adresse postale 60 rue St Exupéry 79180 CHAURAY

Contacts

Gymnases S.O. Chauray

60 rue St Exupéry **79180 CHAURAY** 05.49.08.20.87

Correspondance **PELLAN Florence**

06.03.54.33.52 handball.chauraylacreche@gmail.com

Présidence ROUGEAU Sabine

06.82.43.79.66 sabine.rougeau@orange.fr

Salle La Crèche

route de Chantoiseau **79260 LA CRECHE** 05.49.05.31.25

Secrétariat **CANTET Pascale**

06.71.65.40.91 handball.chauraylacreche@gmail.com

Trésorerie **FLEURY Bruno**

06.85.08.91.19 handball.chauraylacreche@gmail.com

Arbitrage **PELLAN Florence**

06.03.54.33.52 handball.chauraylacreche@gmail.com

Communication **BODIN Stéphane**

06.15.11.61.88 stephanebodin79@sfr.fr

Couleurs maillots Jeu n°1 **BLEU**

> Jeu n°2 **BLANC** Jeu n°3

Technique

Minihand LEMAITRE Christelle

06.31.66.27.20 christelle.lemaitre1@free.fr

Site Internet

CLUB HBC COURLAY N° AFFILIATION 60 79 028

Mail fédéral

6079028@ffhandball.net

Adresse postale 10 Puy Arnault 79440 COURLAY

Gymnases

Complexe Robert Bobin

Place du Midi **79440 COURLAY** 05.49.72.34.06

Correspondance **DOYEN Anita**

06.07.83.42.60 6079028@ffhandball.net Contacts

Présidence DOYEN Virginie

06.50.99.40.14 vir.doyen@yahoo.fr

Secrétariat **DOYEN Anita**

06.07.83.42.60 6079028@ffhandball.net

Trésorerie **GRANDEAU Maxime**

06.31.59.45.75 grandeau.maxime@hotmail.fr

Arbitrage **DOYEN Anita**

06.07.83.42.60 6079028@ffhandball.net

Communication **DOYEN Virginie**

06.50.99.40.14 vir.doyen@yahoo.fr

Couleurs maillots Jeu n°1

BLEU Jeu n°2 **JAUNE**

Jeu n°3

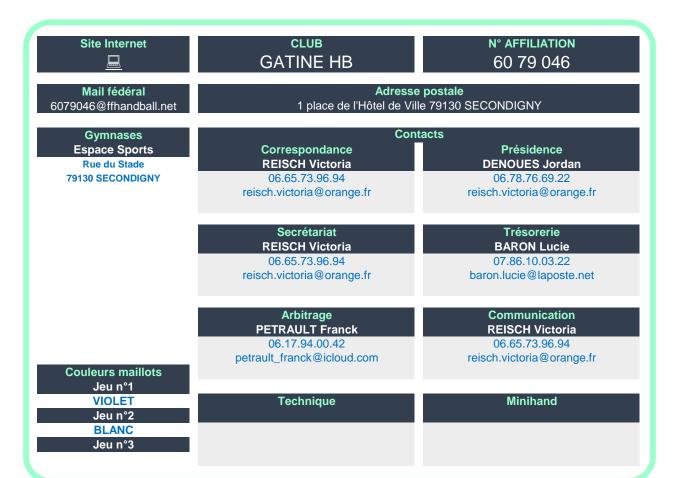
Technique DOYEN Anita

06.07.83.42.60 6079028@ffhandball.net

Minihand DOYEN Virginie

06.50.99.40.14 vir.doyen@yahoo.fr

CLUB N° AFFILIATION Site Internet **ENSEMBLE 79 HB** 60 79 049 SECTION ECHIRE Mail fédéral Adresse postale 6079049@ffhandball.net 46 rue du Four 79410 ECHIRE Contacts **Gymnases** Salle des sports Correspondance Présidence Rue Léo Desaivres **ROBIN Sandra ROUGEAU Sabine 79410 ECHIRE** 06.03.91.63.69 6079049@ffhandball.net 6079049@ffhandball.net Secrétariat Trésorerie **FOUCHE Estelle REISCH Sandra** 06.58.41.54.79 6079049@ffhandball.net 6079049@ffhandball.net Arbitrage Communication **REISCH Sandra** 06.58.41.54.79 6079049@ffhandball.net Couleurs maillots Minihand Jeu n°1 Technique **CERRAND Dominique ROBIN Sandra** Jeu n°2 06.03.91.63.69 6079049@ffhandball.net 6079049@ffhandball.net Jeu n°3



CLUB HBC LEZAY N° AFFILIATION 60 79 014

Mail fédéral 6079014@ffhandball.net

Adresse postale 5 bis rue St Nicolas 79120 LEZAY

Contacts

Gymnases Gymnase Lezay

Route de Melle **79120 LEZAY** 05.49.29.52.35

Correspondance **VARENNE Aurélie**

06.77.80.41.28 oreli.varenne@hotmail.fr

Présidence RAIMOND Juliane

06.98.52.39.59 julianer@hotmail.fr

Gymnase Celles

Parc de la Boissière 79370 CELLES SUR BELLE 05.49.79.81.60

Secrétariat **VARENNE** Aurélie

06.77.80.41.28 oreli.varenne@hotmail.fr

Trésorerie **FOUCHE Béatrice**

05.16.79.90.82 beatricefouche58@gmail.com

Arbitrage MARCINIAK Thibaud

06.86.50.00.67 thibaudmarciniak@gmail.com

Communication **VERGNAULT** Bertrand

> 06.79.64.48.57 bevea@vestas.com

Couleurs maillots Jeu n°1

Jeu n°3

JAUNE Jeu n°2 **ROUGE**

Technique HILLEWAERE Kevin

06.48.38.09.47 kevin.hillewaere@gmail.com

Minihand **DUBE Laurine**

673352805 laurine.dube1100@gmail.com

Site Internet



CLUB HBC ST MAIXENTAIS N° AFFILIATION 60 79 045

6079045@ffhandball.net

Mail fédéral

Adresse postale C. MOUSNIER 7 avenue de Poitiers 86600 LUSIGNAN

Gymnases

Centre sportif Cavaillès

Rue Jean Cavaillès 79400 ST-MAIXENT-L'ÉCOLE 05.49.76.10.70

Correspondance **SELLIN Mathéo**

07.70.00.28.64 / 06.28.43.90.55 matheo.sellin@gmail.com

Contacts

Présidence

MOUSNIER Charles

06.71.77.80.83 charlesmousnier@hotmail.fr

Secrétariat **SELLIN Mathéo**

07.70.00.28.64 / 06.28.43.90.55 matheo.sellin@gmail.com

Trésorerie DENIS Baptiste

06.48.36.68.69 bdenis79400@gmail.com

Arbitrage **MOUSNIER Charles**

06.71.77.80.83 charlesmousnier@hotmail.fr Communication **SELLIN Mathéo**

07.70.00.28.64 / 06.28.43.90.55 matheo.sellin@gmail.com

Couleurs maillots Jeu n°1

JAUNE/ROUGE ou NOIR/ROUGE Jeu n°2

JAUNE/ROUGE Jeu n°3

Technique **MOUSNIER Charles**

06.71.77.80.83 charlesmousnier@hotmail.fr

Minihand **MOUSNIER Charles**

06.71.77.80.83 charlesmousnier@hotmail.fr

CLUB **HBC MAULEON** N° AFFILIATION 60 79 015

Mail fédéral 6079015@ffhandball.net

Adresse postale 6 rue Eole 79700 MAULEON

Gymnases

Complexe Pierre Martin

Rue Moulin des Champs 79700 MAULEON 05.49.82.26.75

Complexe Sainte Anne

Rue du Frère Jacquet **79700 MAULEON**

Correspondance **CLEMENT Laëtitita**

06.51.14.36.03 laeti79clement@gmail.com Contacts

Présidence CLEMENT Laëtitita

06.51.14.36.03 laeti79clement@gmail.com

Secrétariat LE CHARLES Stéphanie

07.85.06.30.55 lecharles.steph@hotmail.fr

Trésorerie **GAUDICHEAU Hélène**

06.19.24.51.00 hgaudicheau@gmail.com

Arbitrage CLEMENT Jonas

07.67.96.32.82 jonas.clement79@gmail.com

Communication **PRISSET Louise**

07.85.82.08.93 louise.prisset@hotmail.fr

Couleurs maillots Jeu n°1 **BLANC/NOIR** Jeu n°2

VERT/BLANC Jeu n°3

Technique **TAVENEAU Teddy**

06.89.21.69.55 teddy.taveneau@outlook.fr

Minihand LE CHARLES Stéphanie

07.85.06.30.55 lecharles.steph@hotmail.fr

Site Internet



CLUB **SA MONCOUTANT** **N° AFFILIATION** 60 79 016

Mail fédéral 6079016@ffhandball.net

Gymnases Salle "La Chênaie" n°2

32 avenue du Pré Byre 79320 MONCOUTANT S/ SEVRE 05.49.72.79.32

Salle "La Chênaie" n°1

32 avenue du Pré Byre **79320 MONCOUTANT S/ SEVRE** 05.49.72.79.32

Correspondance **TALBOT** Isabelle

06.31.59.46.73 secretariat@samhb-moncoutant.fr

Lieu-dit La Roche 79380 ST JOUIN DE MILLY **Contacts**

Adresse postale

Co-Présidence **MOREAU Aude**

06.80.65.77.26 aude.m@clisson-metal.fr

Co-Présidence **BOURGEOIS Nicolas**

06.51.00.74.36 nicolasbourgeois0@icloud.com

Secrétariat **TALBOT** Isabelle

06.31.59.46.73 secretariat@samhb-moncoutant.fr

Trésorerie **GILBERT Jérôme**

06.76.63.49.91 jer.gil79@orange.fr finances@samhb-moncoutant.fr

Arbitrage AUMAND Célestin

07.88.14.04.34 celestin-aumand@orange.fr Communication **RAPIN Lucie**

06.51.97.61.78 lucielagrange.samhbmoncoutant@gmail. com

Couleurs maillots

Jeu n°1 **ROUGE** Jeu n°2 **NOIR** Jeu n°3

Technique **BIBARD Nicolas**

06.52.75.09.40 bibnico@gmail.com

Minihand **TISSERAND Antoine**

06.08.48.43.13 antoinetisserand@hotmail.fr

CLUB HB MOTHAIS N° AFFILIATION 60 79 029

Mail fédéral

6079029@ffhandball.net

Adresse postale

La Bertaudière 79800 LA COUARDE

Contacts

Gymnases Complexe Sportif

Les Champs du Parc 79800 LA MOTHE ST HERAY 05.49.05.14.36 Correspondance SIMON-BAUMEL Hippolyte 06.20.87.39.34 handballmothais@gmail.com Présidence SIMON-BAUMEL Hippolyte

06.20.87.39.34 handballmothais@gmail.com

Salle polyvalente

Les Champs du Parc 79800 LA MOTHE ST HERAY 05.49.05.14.36 Secrétariat LE BRIS Elodie

06.83.50.55.22 secretariathbm79@gmail.com Trésorerie MINOT Lucie

06.63.10.24.37 tresoreriehbm@gmail.com

Salle Jean Moreau

Rue Camille Gachet 79800 PAMPROUX 05.49.76.31.19

Arbitrage DRUTEL Sophie

07.83.79.16.86 sophie.drutel@free.fr

Communication BONNEFOI Mathieu

06.20.87.39.34 communicationhbm79@gmail.com

Couleurs maillots

Jeu n°1 NOIR

Jeu n°2

GRIS Jeu n°3 Technique BLANCHET Simon

06.99.15.81.28 simonhbm@gmail.com

Minihand SIMON-BAUMEL Hippolyte

06.20.87.39.34 handballmothais@gmail.com

Site Internet



CLUB NIORT HB SOUCHEEN n° affiliation 60 79 001

Mail fédéral

6079001@ffhandball.net

Adresse postale

12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Gymnases
Salle Omnisports

Rue Barra 79000 NIORT 05.49.24.31.27 Correspondance POCHON Eric

06.80.27.33.07 6079001@ffhandball.net Contacts

Co-Présidence POCHON Eric, GARAULT Sylvain, GIRAUD Claire, BOURGEOIS François, LUDINARD Véronique

6079001@ffhandball.net

IUFM

rue Villersexel 79000 NIORT 05.49.24.86.47 Secrétariat GAUTHIER Karen

6079001@ffhandball.net

Trésorerie POCHON Eric

06.80.27.33.07 6079001@ffhandball.net

Salle des Sports Souché

2, rue de l'Aérodrome 79000 NIORT 05.49.33.18.44

Arbitrage BRARD Christophe

06.70.43.16.69 6079001@ffhandball.net Communication LUDINARD Véronique

6079001@ffhandball.net

Couleurs maillots Jeu n°1

BLEU MARINE/ROUGE

Jeu n°2 NOIR Jeu n°3 Technique
DURAND Fabien

06.07.54.00.73 ou 06.18.07.14.60 6079001@ffhandball.net Minihand
GARAULT Sylvain

06.38.30.68.18 6079001@ffhandball.net

N° AFFILIATION **Site Internet** CLUB **USF PAMPROUX** 60 79 017 Adresse postale Mail fédéral 1 place du Président Mendès France 79800 PAMPROUX 6079017@ffhandball.net Contacts **Gymnases** Salle Jean Moreau Correspondance Présidence **Rue Camille Gachet LANOE** Romain **LANOE** Romain 79800 PAMPROUX 06.80.95.71.64 06.80.95.71.64 05.49.76.31.19 lanoeromain@laposte.net lanoeromain@laposte.net Secrétariat Trésorerie **GRELLARD** jean-francois **BRUNET Alain** 06.35.92.34.11 jeesevtheo@free.fr brebre@gmail.com Communication **Arbitrage LANOE** Romain 06.80.95.71.64 lanoeromain@laposte.net Couleurs maillots Jeu n°1 Minihand **JAUNE ET NOIR** Technique Jeu n°2 **JAUNE** Jeu n°3



CLUB HBC PRAHECQ N° AFFILIATION 60 79 019

Mail fédéral

6079019@ffhandball.net

Adresse postale rue de l'Aumônerie 79230 PRAHECQ

Gymnases
Salle Polyvalente

Rue de l'Aumonerie 79230 PRAHECQ 05.49.26.01.73 Correspondance SEMELLIER Anne

06.33.91.10.29 anne_63@live.fr Contacts

Présidence <u>DECOU Sylvia</u>

06.83.04.17.67 sylvia.decou@icloud.com

Salle Omnisports

Rue des Ecoles 79230 PRAHECQ 05.49.76.56.19 Secrétariat SEMELLIER Anne

06.33.91.10.29 anne_63@live.fr Trésorerie GUENOLE Ganaele

09.51.19.29.92 ou 06.81.26.78.80 yann.ganaele@free.fr

Arbitrage GUENOLE Yann

09.51.19.29.92 ou 06.50.71.87.05 yann.ganaele@free.fr Communication BAUDIN Julie

06.70.04.61.13 julie.baudin19@gmail.com

Couleurs maillots Jeu n°1

VERT
Jeu n°2
BLANC

Jeu n°3

Technique GUENOLE Ganaele

09.51.19.29.92 ou 06.81.26.78.80 yann.ganaele@free.fr

Minihand GUENOLE Ganaele

09.51.19.29.92 ou 06.81.26.78.80 yann.ganaele@free.fr

Site Internet

CLUB HB SUD DEUX-SEVRES N° AFFILIATION 60 79 040

Mail fédéral 6079040@ffhandball.net Adresse postale MAIRIE - 5, Place René Cassin 79270 SAINT-SYMPHORIEN

Gymnases Salle Omnisports

Route de Niort 79270 ST SYMPHORIEN

Salle Omnisports

Route de Chizé

79360 BEAUVOIR sur NIORT

Correspondance THORETON Dylan

06.25.08.16.53 dylan.thoreton@hotmail.fr Contacts

Présidence THORETON Dylan

06.25.08.16.53 dylan.thoreton@hotmail.fr

Secrétariat

PAILLER-FABRYCZNY Nelly

06.25.61.55.62 secretariat.hbsud79@gmail.com Trésorerie

SENELIER Emmanuelle

06.43.03.97.58 finances.hbsud79@gmail.com

Arbitrage THORETON Dylan

06.25.08.16.53 dylan.thoreton@hotmail.fr Communication COUSSAUD Thibaud

06.20.99.91.43 partenaires.hbsud79@gmail.com

Couleurs maillots

Jeu n°1

BLEU

Jeu n°2

GRIS

Jeu n°3

Technique DORDE Julien

07.66.82.40.99 manager.hbsud79@gmail.com Minihand DORDE Julien

07.66.82.40.99 manager.hbsud79@gmail.com

CLUB **US THOUARS HB** **N° AFFILIATION** 60 79 023

Mail fédéral 6079023@ffhandball.net

Adresse postale 4 La Chemillière 79330 LUCHE THOUARSAIS

Contacts

Gymnases S.O. Le Château

3, rue des Martyrs **79100 THOUARS** 05.49.96.17.13

S.O. Jean Rostand

34, bd Jacques Ménard **79100 THOUARS** 05.49.66.25.35

Correspondance **ODET Michaël**

05.49.96.78.47 ou 06.50.44.65.66 michael.odet@neuf.fr

Co-Présidence **GORRY Simon**

07.84.00.26.59 gorry.simon@gmail.com

> Co-Présidence **BOIS Dominique**

06.81.09.87.59 dbois1@club-internet.fr

Secrétariat **ODET Marion**

06.50.29.68.70 marionnes@outlook.fr

Trésorerie **MOREAU Valentine**

06.35.13.66.37 valentine.moreau@neuf.fr

Arbitrage ODET Michaël

05.49.96.78.47 ou 06.50.44.65.66 michael.odet@neuf.fr

Communication **BLANCHETON Camille**

06.80.26.84.88 camille2890@hotmail.com

Couleurs maillots Jeu n°1 **BLEU/VIOLET**

Jeu n°2 **JAUNE** Jeu n°3

Technique COUPRIE Céline

05.17.32.60.20 ou 06.11.88.80.25 celido@neuf.fr

Minihand **COUPRIE Céline**

05.17.32.60.20 ou 06.11.88.80.25 celido@neuf.fr